

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
4e séance
tenue le
mardi 18 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.4
24 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

M. KAPLLANI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation de la République socialiste populaire d'Albanie, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et de féliciter également les autres membres du Bureau, et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions importantes.

Les débats de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et les délibérations en cours sur les questions de désarmement en Première Commission suivent d'assez près la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a clairement manifesté la profonde préoccupation ressentie à juste titre par la communauté internationale face à la course effrénée aux armements. La session extraordinaire visait à préparer la voie au processus d'un désarmement véritable et à améliorer les chances de préserver la paix et la sécurité internationales. Elle a fourni l'occasion de décrire et d'évaluer les menaces que constitue la course aux armements tant nucléaires que classiques et représente un effort louable, de la part des Nations Unies, pour s'attaquer sérieusement au problème en voyant les choses telles qu'elles sont et en procédant à une analyse objective et réaliste de la situation. Le débat a mis en lumière un fait important, à savoir que la majorité écrasante des Etats Membres sont aujourd'hui beaucoup plus conscients qu'ils ne l'ont jamais été de la réalité des graves conséquences de la course aux armements, de ses causes véritables et de ses principaux protagonistes.

Toutefois, malgré les efforts déployés par la majorité des Etats Membres, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pu parvenir à un consensus ni élaborer un document final à cause des difficultés créées par les diverses conceptions et interprétations de certains aspects fondamentaux de la course aux armements et du désarmement ainsi que de la pression exercée par les superpuissances sur les autres pays pour éluder, atténuer et déformer la situation véritable touchant ces questions. Ce qui confirme une fois de plus que, si le monde n'a pas encore été témoin d'un désarmement véritable, ce n'est pas faute de volonté ou d'effort de la part des peuples des pays démocratiques et souverains. Si la course aux armements se poursuit sans répit c'est surtout parce qu'il a été

M. Kapllani (Albanie)

impossible, jusqu'ici, de réprimer les ambitions des superpuissances, dont la politique repose sur la force militaire et est appliquée à partir de positions de force, conçues pour imposer leur hégémonie et leur diktat aux autres.

Pendant la dernière décennie, les arsenaux de guerre ont connu un accroissement sans précédent, les dépenses en armements ont triplé et de nouvelles armes de tous types ont vu le jour. La production d'armements qui, jusqu'à présent, se limitait à la terre, à la mer et aux airs, s'étend maintenant à l'espace extra-atmosphérique. Du point de vue qualitatif et quantitatif, la dynamique de la course aux armements se manifeste dans la triste réalité de l'accumulation de plus de 60 000 ogives nucléaires, dont 97 % sont aux mains des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Les scientifiques maintiennent, avec chiffres à l'appui et de façon inquiétante, que les arsenaux nucléaires d'aujourd'hui représentent l'équivalent de plus d'un million de bombes du type de celle d'Hiroshima. Si la destruction d'Hiroshima a été un véritable holocauste pour la ville, dont les traces et les effets physiques et psychologiques n'ont toujours pas disparu, aujourd'hui, même le plus optimiste des hommes aurait du mal à trouver les mots qui conviennent pour décrire la menace que l'existence d'arsenaux d'armes de destruction de masse aussi énormes fait peser sur l'humanité tout entière.

Cela étant, nous pensons qu'il n'y a nullement lieu de s'estimer exagérément satisfait du Traité conclu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et plus courte - le Traité FNI -, au titre duquel quelques centaines de missiles à portée intermédiaire et plus courte seront détruits. En surestimant l'importance du Traité FNI, les Etats-Unis et l'Union soviétique jouent en fait avec les sentiments des peuples, notamment des peuples européens qui, comme les autres, sont extrêmement sensibles au désarmement nucléaire et s'y intéressent sincèrement. Le fait est que les superpuissances ont installé leurs missiles sur le continent européen au mépris et contre la volonté de ses peuples. Nous voyons maintenant qu'elles s'efforcent de présenter le Traité comme s'il s'agissait d'une immense faveur faite à l'Europe et à la sécurité en général. Malgré la rhétorique pacifique à laquelle l'une comme l'autre aiment donner libre cours, elles ne sauraient dissimuler que ce traité, à l'instar de n'importe quel autre accord ou marché conclu par elles, sert avant tout leurs intérêts politiques, économiques,

M. Kapllani (Albanie)

militaires et même ceux de leur campagne électorale. Néanmoins, si l'on examine l'évolution de tous les aspects des relations soviéto-américaines, on parvient nécessairement à la conclusion que, dans tout ce processus, la priorité s'attache également à l'aspect militaire, dont les superpuissances ont fait le théâtre de leur rivalité et de leur collaboration et, en fait, une monnaie d'échange dans leur jeu de grandes puissances.

Et voilà que les superpuissances promettent maintenant de préserver le monde de la menace nucléaire et de l'holocauste atomique. La question qui continue de se poser avec insistance est celle-ci : qui menace le monde d'holocauste nucléaire? Qui en a le pouvoir et quel est celui dont la politique est en train de conduire le monde au bord du précipice? Les faits ne manquent pas qui prouvent que, comme par le passé, ce sont les Etats-Unis et l'Union soviétique qui continuent de détenir la part la plus importante des arsenaux de tous types d'armements, y compris nucléaires. Ce sont leurs politiques de domination et d'hégémonie qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Et malgré la signature de l'accord soviéto-américain sur les missiles, leur course effrénée aux armements n'en continue pas moins.

M. Kapllani (Albanie)

L'Accord sur les euromissiles n'a eu aucune influence sur leurs essais nucléaires ni sur leurs autres plans militaires destinés à moderniser leurs arsenaux nucléaires, ouvrant ainsi de nouvelles frontières dans le domaine des armements. Par leurs projets et leurs programmes militaires, les deux parties indiquent qu'elles ont l'intention de poursuivre la course aux armements.

La République populaire socialiste d'Albanie a toujours été pour l'arrêt de la course aux armements et pour l'interdiction complète et générale des essais nucléaires, chimiques et autres. Elle est contre l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et contre tout programme qui accroît la menace de guerre, qu'elle soit nucléaire, chimique ou conventionnelle. Nous sommes bien conscients du fait que la sécurité nationale de chaque pays est une responsabilité inéluctable. Toutefois, ce n'est pas en étant partie à l'OTAN ou au Pacte de Varsovie que l'on assurera cette sécurité, ni en cherchant une protection sous le parapluie nucléaire des superpuissances, ni, encore moins, en refusant d'identifier les protagonistes principaux de la course aux armements. C'est pourquoi, à notre avis, quand on parle de désarmement véritable, c'est aux promoteurs de la course aux armements, à ceux qui possèdent d'énormes arsenaux d'armes nucléaires et classiques d'entamer le processus de désarmement. L'idée que tous les pays sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne le désarmement n'est qu'une tentative évidente de la part des principaux protagonistes de la course aux armements pour éviter d'assumer leur responsabilité ou même essayer de s'en décharger sur les autres.

L'Albanie, pour sa part, n'est membre d'aucun bloc militaire, d'aucune alliance qui puisse directement ou indirectement l'engager dans une politique nuisible pour les autres pays. Elle n'a conclu aucun accord susceptible de compromettre les intérêts d'autrui. Nous respecterons strictement ce principe rigoureux de notre politique étrangère élaborée par notre Etat socialiste et par l'immortel dirigeant du peuple albanien, Enver Hoxha. Nous défendons de la sorte la liberté et l'indépendance de notre patrie, tout en faisant notre devoir envers nos voisins, les peuples et les pays de la péninsule Balkanique et au-delà.

C'est une triste évidence que l'histoire du continent européen n'a jamais encore connu une concentration de troupes et d'armements semblable à celle d'aujourd'hui. Des millions de troupes, d'armes nucléaires et classiques appartenant aux superpuissances, aux blocs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et

M. Kapllani (Albanie)

contrôlées par elles, continuent d'être déployées l'une contre l'autre sur le vieux continent. Sans même être mis en branle, cet énorme potentiel militaire a provoqué une psychose d'hostilité mutuelle, de crainte et de méfiance parmi les peuples de l'Europe, semant les germes de la division et de la discorde entre eux. Le climat d'affrontement politique et militaire qui existe en Europe est un phénomène typiquement négatif qui est exploité principalement par les deux superpuissances pour imposer et préserver leur domination sur toutes les activités politiques, militaires et autres sur ce continent. L'Europe est capable de gérer ses propres affaires sans le diktat ni le contrôle des superpuissances, sans l'assistance des blocs politiques et militaires qu'elles dirigent, et sans les armes, les bases et les troupes américaines et soviétiques. Il en va de même pour les autres régions. Ce n'est qu'en éloignant les éléments négatifs qui découlent de la présence, de la rivalité et de la course aux armements des superpuissances, que l'on parviendra à une coopération plus fructueuse et plus équitable entre les peuples, et au véritable renforcement de la paix et de la stabilité.

Il faut souligner que ce souci d'éloigner les éléments négatifs inhérents à la course aux armements et à la présence politique et militaire des superpuissances fait partie de la tendance croissante qui se dessine dans diverses régions du monde pour éliminer les armes nucléaires là où elles existent, et pour éviter la mise en place de nouveaux arsenaux. On ne peut nier que cette tendance est des plus rationnelles et qu'elle est compatible avec les aspirations des peuples à ne pas être à la merci de la menace nucléaire. C'est d'autant plus vrai si l'on considère que dans de nombreuses régions, ces armes sont d'origine étrangère et sous surveillance étrangère, d'où complications politiques et militaires et aggravation du climat général. Leur élimination libérerait bien entendu les pays et les peuples de la menace que créent ces armes même lorsqu'elles ne sont pas utilisées, et renforcerait la confiance mutuelle.

Toutefois, ces mesures ne peuvent se limiter aux frontières régionales car si elles restaient partielles, elles ne suffiraient pas à éliminer la véritable menace que sont les arsenaux colossaux des superpuissances, composés d'armes extrêmement perfectionnées, qui, par leur puissance, leur précision et leur portée ne connaissent aucune frontière et peuvent atteindre tous les points du globe.

Les événements qui se produisent dans diverses régions du monde sont une preuve permanente que la course aux armements classiques continue elle aussi d'être une source de grande inquiétude. On ne peut oublier que malgré l'existence

M. Kapllani (Albanie)

des armements nucléaires, ce sont les armes classiques qui ont été utilisées dans toutes les guerres depuis la deuxième guerre mondiale, entraînant la mort de millions de personnes et des pertes matérielles incalculables. On ne peut oublier les dépenses effarantes consacrées à la fabrication de ces armes, qui privent de nombreux pays de ressources qui pourraient être consacrées au développement et au bien-être de leurs peuples. L'intensification de la course aux armements classiques est non seulement devenue une menace à la paix mais un moyen de détourner et d'absorber les ressources financières de ceux qui en ont le plus besoin.

Le commerce des armes est devenu une entreprise des plus lucratives pour les magnats de l'industrie de guerre et pour les "marchands de mort". Les effets négatifs de ce commerce sur les économies des pays qui achètent des armes de façon régulière sont saisissants, sans parler des graves conséquences militaires et politiques qu'ils entraînent. La relation de cause à effet entre les conflits régionaux et le commerce des armes dans la situation internationale actuelle est largement reconnue. La vérité est que cette interdépendance s'est enlisée dans un cercle vicieux qui ne permet plus de faire la différence entre la cause et l'effet, car leurs limites sont indistinctes.

Nous sommes actuellement engagés dans un processus positif pour éliminer certains foyers de tension dans les conflits régionaux. Il ne fait certes aucun doute que c'est essentiellement dans l'intérêt des peuples et des pays qui participent directement à ces conflits, mais c'est également une contribution à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde en général. Si cette tendance se poursuit et gagne du terrain, elle permettra d'épargner des vies humaines et de diminuer les dépenses colossales qui alimentent ces conflits et ces guerres. Le fait que ces foyers de tension sont attisés ou s'éteignent suivant l'état et les fluctuations des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et, éventuellement, sur leur initiative, constitue une raison suffisante pour douter qu'elles s'abstiendront de lancer les peuples les uns contre les autres dans de nouveaux désastres, si leurs intérêts futurs l'exigent. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation albanaise, les solutions susceptibles de mettre fin à ces conflits devraient nécessairement provenir des parties directement impliquées et des pays de la région, et ne pas représenter des solutions conjoncturelles imposées d'en haut. C'est le seul moyen d'éliminer à l'avenir les motifs de méfiance.

M. Kapllani (Albanie)

Il est indéniable qu'il faut faire preuve de la volonté politique nécessaire pour entamer le processus de désarmement. Ce sont les parties engagées dans cette course aux armements périlleuse qui doivent les premiers et avant tout en faire preuve. Mais à en juger par les contradictions et les foyers de tensions qui persistent dans le monde, et qui sont essentiellement causés par les superpuissances, dont les objectifs expansionnistes et hégémonistes représentent une orientation constante des politiques de leurs blocs, nous ne pouvons nous permettre de nous leurrer et d'espérer que le désarmement sera le fait des superpuissances. C'est pourquoi le monde est encore bien loin de voir se réaliser les aspirations et les désirs des peuples et des pays souverains qui veulent vivre libres et indépendants, libérés de la menace d'une guerre et d'une catastrophe nucléaires.

M. Kapllani (Albanie)

Il ne fait aucun doute qu'un désarmement authentique créerait un climat dans lequel aucun pays, grand ou petit, ne craindrait le danger des grands arsenaux militaires, nucléaires et autres, des grandes superpuissances. Cela exige, bien sûr, de la majorité des Etats membres - de la communauté internationale dans son ensemble - qu'ils rendent maintenant impossibles la course aux armements et les politiques hégémonistes des superpuissances qui menacent la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, je voudrais réaffirmer qu'à cette session, la délégation de l'Albanie, comme elle l'a fait dans le passé, n'épargnera aucun effort pour appuyer toute tentative sincère et constructive faite pour réaliser les aspirations légitimes des peuples à un désarmement général et complet, et pour instaurer une entente et une sécurité internationales véritables.

M. BURNS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : C'est un privilège pour moi que de participer aujourd'hui au débat de cette commission sur d'importantes questions de sécurité internationale qui préoccupe toutes les nations.

Dans les semaines à venir, la Commission sera appelée à examiner toutes les questions de limitation des armements et de désarmement. Tous les Etats Membres auront l'occasion d'exprimer leur point de vue et de présenter leurs propositions sur ces questions. Pour sa part, la délégation des Etats-Unis participera de manière constructive à ces travaux. Outre que nous énoncerons le plus clairement possible la position des Etats-Unis, nous écouterons avec attention le débat de la Première Commission et nous tiendrons dûment compte de tous les points de vue et propositions. Nous appuyerons les propositions et les projets de résolution de fond qui sont propres à promouvoir la sécurité et la stabilité internationales, s'ils sont réalisables et raisonnables. Toutefois, nous nous opposerons aux propositions et aux projets de résolution qui ne répondent pas à ces critères et qui vont à l'encontre des politiques de sécurité des Etats-Unis et, en particulier, à toute initiative destinée à troubler les relations de défense qui nous unissent à nos alliés ou à remettre en cause la légitimité des concepts fondamentaux sur lesquels repose notre sécurité, telle que la dissuasion nucléaire.

La limitation des armes n'est pas une fin en soi; c'est une partie intégrante de l'équation de sécurité. Il n'est donc pas surprenant que les participants sérieux abordent les négociations de désarmement avec le même soin qu'ils accordent à d'autres décisions importantes relatives à la sécurité et à la défense. Bien que

M. Burns (Etats-Unis)

la limitation des armements ait ses moments spectaculaires, normalement, le progrès se fait pas à pas plutôt que par bonds. Pour autant que les mesures de limitation des armements et de désarmement accroissent la sécurité et la stabilité et peuvent être vérifiées pour assurer que toutes les parties respectent bien ces mesures, elles méritent d'être recherchées. Toutefois, des propositions de limitation des armements mal conçues pourraient en fait être dangereuses et leur application pourrait s'accompagner de déstabilisation. En un mot, la limitation des armements est une affaire sérieuse et devrait être traitée comme telle.

La communauté mondiale jouit-elle aujourd'hui d'une meilleure sécurité et d'une meilleure stabilité internationale qu'au début de la décennie? Je crois que oui et que la limitation des armements y est pour beaucoup.

Dans le domaine de la réduction et de l'élimination des armements nucléaires, le 1er juin de cette année, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont échangé des instruments de ratification mettant en vigueur le Traité FNI. Ce traité, déjà mis en oeuvre, interdit toute une catégorie d'armes nucléaires et prévoit la vérification effective de leur destruction. Le Traité FNI constitue une mesure importante en matière de limitation des armes nucléaires. Toutefois, des mesures supplémentaires s'imposent, si l'on veut que les négociations bilatérales nucléaires et spatiales contribuent pleinement à la sécurité et à la stabilité internationale que nous souhaitons tous.

La deuxième mesure, qui est plus difficile, sera la conclusion et l'application du traité de réduction des armes stratégiques. Les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont entendus sur des éléments importants d'un tel traité qui prévoira des réductions de 50 % des armes stratégiques offensives, de part et d'autre. Le résultat pour chacune des parties sera un plafond de 6 000 ogives placées sur 1 600 vecteurs nucléaires stratégiques et des sous-plafonds de 4 900 ogives de missiles balistiques et de 1 540 ogives placées sur 154 missiles balistiques lourds. Les deux parties sont convenues qu'il y aurait une réduction de 50 % de la charge utile éjectable des missiles soviétiques. Il y a également eu accord sur la manière de compter les armements des bombardiers lourds et sur les éléments d'un régime de vérification qui englobera plusieurs types d'inspection sur place et d'échanges de données. Plusieurs questions délicates restent à régler, y compris des questions concernant les missiles de croisière lancés par air, les missiles balistiques intercontinentaux mobiles (ICBM), s'ils sont autorisés, les

M. Burns (Etats-Unis)

limites aux ogives ICBM et aux ICBM lourds et certains détails importants de vérification. De leur côté, les Etats-Unis sont disposés à poursuivre les négociations serrées nécessaires pour mener à bonne fin cette entreprise.

Ces négociations, comme toutes autres négociations, ont leur dynamique et leurs impératifs propres. Il n'est ni réaliste, ni opportun de chercher à les circonscrire dans des délais artificiels. Ce qui est important, c'est que le résultat final se traduise par une stabilité stratégique accrue et par un équilibre nucléaire moins dangereux et moins provocateur.

Dans les négociations sur la défense et l'espace, les Etats-Unis cherchent à parvenir à un accord avec l'Union soviétique sur la manière de gérer de concert une transition stable vers une confiance accrue à l'égard de défenses effectives qui ne menaceraient personne si elles s'avéraient réalisables. Insister sur la défense stratégique est le seul moyen suggéré récemment qui ait des possibilités réelles de réduire la confiance en la dissuasion nucléaire. On ne sait pas encore très bien si l'initiative de défense stratégique des Etats-Unis ou les efforts déployés de longue date par l'Union soviétique dans ce domaine réaliseront leur plein potentiel. Toutefois, nous savons d'ores et déjà, d'après la perspective des Etats-Unis, qu'ils sont très prometteurs. Une fois de plus, je voudrais dire que dans leurs négociations, les Etats-Unis ne renonceront pas à leur programme IDS et n'accepteront aucune disposition qui pourrait paralyser leur programme de recherche, de mise au point et d'essai qui est entièrement conforme au Traité sur les missiles antibalistiques (ABM).

Je voudrais, toutefois, noter que les Etats-Unis estiment que l'existence de l'importante station de radars-phasés de Krasnoyarsk en Union soviétique est une violation grave d'un élément fondamental du Traité sur les missiles antibalistiques, et que des mesures doivent être prises pour résoudre ce problème sérieux.

Dans le domaine de la limitation des essais nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont convenu de traiter les questions qui se posent par le biais de négociations exhaustives et progressives. En tant que première étape de ces négociations, les deux parties œuvrent assidûment à de nouveaux protocoles qui prévoient une vérification effective du Traité du seuil et du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, ce qui permettra de ratifier ces deux traités. Il y a eu des progrès considérables dans ces négociations, de même que

M. Burns (Etats-Unis)

dans l'expérience récente de vérification commune. Au sommet de Washington de décembre 1987, il a été convenu que chacune des parties procéderait à un essai nucléaire sur son propre polygone d'essai et que l'autre partie se servirait de ses propres instruments pour mesurer directement l'ampleur de cet essai. Ces essais et ces mensurations ont été effectués. Si quelqu'un avait dit il y a 10 ans qu'une telle expérience aurait lieu, on aurait pensé qu'il n'avait pas le sens des réalités. Et pourtant, aujourd'hui, cette importante mesure de coopération est de nature à faciliter de nouvelles négociations sur la limitation des essais nucléaires.

M. Burns (Etats-Unis)

Suite à la ratification des deux traités existants, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont convenu d'entamer des négociations sur les moyens d'appliquer un programme parallèle étape par étape - combiné à un programme destiné à réduire puis à éliminer toutes les armes nucléaires - en vue de limiter et finalement de faire cesser les essais nucléaires.

A la Conférence du désarmement, les Etats-Unis continuent d'appuyer la création d'un comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires sur la base d'un mandat de non-négociation qui permettrait un examen de fond de questions spécifiques touchant une interdiction complète des essais nucléaires, y compris l'étendue, la vérification et le respect de l'interdiction. Cependant, les Etats-Unis ne sont pas disposés à entamer des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais à l'heure actuelle et s'opposeraient donc à tout appel en faveur de telles négociations.

De même, les Etats-Unis s'opposent à la proposition d'amender le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 pour en faire un traité d'interdiction complète couvrant tous les milieux. Nous estimons que ce serait pour les parties une perte de temps et de ressources que de convoquer une conférence d'amendement du Traité. En vertu des dispositions du Traité, pour qu'un amendement soit accepté, il faut, entre autres, que tous les dépositaires donnent leur approbation. Les Etats-Unis n'approuveront aucun amendement qui ferait du Traité d'interdiction partielle des essais un traité d'interdiction complète des essais. Le Traité d'interdiction partielle, premier accord international de limitation des armements de l'ère nucléaire, remonte à un quart de siècle. C'est un instrument très important qui a bien servi les intérêts de l'humanité durant toutes ces années. Il ne doit pas servir de football politique dans des débats internationaux portant sur la question d'une interdiction complète des essais. Néanmoins, malgré leur opposition à cet amendement et à l'idée d'une conférence d'amendement, les Etats-Unis ont honoré toutes leurs obligations en tant que dépositaire et continueront de le faire.

Mon gouvernement estime que l'un des problèmes les plus pressants en matière de limitation des armements auxquels doit aujourd'hui faire face la communauté des nations est l'emploi illégal des armes chimiques et la prolifération dangereuse des potentiels en armes chimiques. La meilleure solution à ce problème, à notre avis, serait une interdiction vraiment globale, complète et vérifiable. En 1984, le

M. Burns (Etats-Unis)

Vice-Président George Bush a présenté un projet de texte américain de convention sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement. Se fondant en grande partie sur cette initiative et sur les propositions d'autres participants, la Conférence du désarmement a fait des progrès considérables dans les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques, mais un travail considérable reste à faire.

Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale à sa 4e séance plénière, le 26 septembre dernier, le Président Reagan a demandé aux parties au Protocole de Genève de 1925 et à tous les autres Etats intéressés de convoquer une conférence en vue de mettre un terme à la grave érosion du respect des normes internationales à l'encontre de l'emploi illégal des armes chimiques dans les conflits armés. Une telle conférence n'aurait pas pour but de retarder ni de remplacer les négociations actuellement en cours à Genève sur une interdiction complète. En fait, elle devrait donner une nouvelle impulsion à ces négociations. En faisant porter l'attention de haut niveau des gouvernements du monde sur les questions de l'emploi illégal et de la prolifération des armes chimiques, nous oeuvrerons à des solutions largement acceptables qui pourraient faire l'objet d'une expression collective de la part des participants. Un engagement international renouvelé contre l'emploi illégal des armes chimiques s'impose aujourd'hui si nous voulons favoriser une interdiction complète.

Les Etats-Unis appuient également la continuation des travaux du groupe d'experts qui aide actuellement le Secrétaire général à mettre au point de nouvelles directives techniques et des procédures relatives aux enquêtes sur l'utilisation possible des armes chimiques, biologiques ou à toxines. Ces travaux doivent être complétés sans tarder pour que le Secrétaire général puisse en disposer comme il convient.

Sur le plan international, il est largement reconnu que la prolifération des armes nucléaires menacerait la stabilité régionale et mondiale, et les efforts de coopération internationaux pour faire face à cette menace bénéficient d'un large appui. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité de Tlatelolco et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contribuent significativement aux objectifs de la non-prolifération et ils continueront de recevoir l'appui énergique des Etats-Unis.

M. Burns (Etats-Unis)

Cette année, au cours des travaux de la Première Commission, les Etats parties au Traité sur la non-prolifération s'organiseront pour préparer l'examen du Traité en 1990. Le Traité a contribué substantiellement à la sécurité internationale et à l'utilisation pacifique de l'atome. Aujourd'hui, le monde est un lieu plus sûr pour les parties comme pour les non-parties, en raison du respect étendu dont jouissent les dispositions du Traité sur la non-prolifération. Le fait que le TNP continue d'attirer nombre de nouveaux adhérents est la preuve de sa vitalité. Pour leur part, les Etats-Unis travailleront de concert avec les autres parties pour que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1990 soumette le Traité à une étude approfondie pour s'assurer qu'il continue de fonctionner efficacement.

Les Etats-Unis restent également bien décidés à mettre les avantages pacifiques de l'atome à la disposition de ceux qui ont démontré leur attachement aux principes du Traité sur la non-prolifération ou à tout autre engagement comparable, internationalement contraignant, de ne pas acquérir des dispositifs explosifs nucléaires et qui sont des membres responsables de la communauté mondiale. Bien que la croissance de l'énergie nucléaire se soit quelque peu ralentie au cours de la dernière décennie, en grande partie en raison de l'économie changeante en matière d'énergie, de nombreux pays y feront de plus en plus appel comme source d'énergie sûre, fiable et écologiquement satisfaisante dans les années à venir. De même, les applications des isotopes nucléaires en médecine et en agriculture prennent de l'importance.

Il sera nécessaire de continuer à appuyer fermement l'AIEA, en particulier dans les efforts qu'elle déploie pour appliquer le meilleur système possible de garanties aux activités nucléaires civiles. Cela exigera la coopération et les contributions de tous les Etats, surtout de ceux qui ont d'importants programmes nucléaires. Il semble évident que l'importance du TNP et de l'AIEA persistera indéfiniment et que l'un et l'autre devraient rester des éléments clefs de la sécurité internationale.

Pendant que les Etats-Unis et l'Union soviétique négocient en vue d'importantes réductions nucléaires, tous les Etats doivent continuer d'appuyer leurs efforts destinés à empêcher l'extension des armes nucléaires à de nouveaux pays. Les Etats du seuil nucléaire qui ont rejeté le Traité sur la non-prolifération ne sauraient éluder leur responsabilité à cet égard. Nous les invitons à envisager des initiatives parallèles sur une base régionale et internationale pour réduire les dangers d'une prolifération des armes nucléaires.

M. Burns (Etats-Unis)

A la Conférence du désarmement, les Etats-Unis ont appuyé le travail du Comité spécial chargé d'examiner les questions d'intérêt mondial relatives à la limitation des armements dans l'espace. Ce comité a été créé à l'origine, et a continué de fonctionner, sur la base d'un mandat de non-négociation. Les Etats-Unis ont fait un effort sérieux pour définir les mesures qui pourraient être réalisables et souhaitables en tant que base de négociation de nouveaux accords multilatéraux de limitation des armes applicables à l'espace. Nous restons disposés à entendre toutes les propositions et à leur accorder l'examen qu'elles méritent. Toutefois, nous n'avons pas défini de mesures appropriées et n'avons pas reçu de propositions d'autrui qui, à notre avis, pourraient favoriser la sécurité internationale et qui seraient à la fois réalisables et vérifiables. Franchement, à ce stade, mon gouvernement doute que l'on puisse trouver de nouvelles mesures multilatérales de limitation des armements dans l'espace qui soient raisonnables.

La limitation des armes classiques mérite également un examen sérieux, car ce sont ces armes qui ont causé des millions de pertes en vies humaines depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Sur une note positive, l'application des mesures convenues à Stockholm en 1986 s'est effectuée sans heurt. Par conséquent, aujourd'hui, l'Europe est davantage à l'abri d'une guerre provoquée par une erreur de calcul ou un malentendu.

M. Burns (Etats-Unis)

Le contrôle des armes classiques mérite également un examen sérieux, car ce sont ces armes qui ont causé des millions de morts depuis que l'Organisation existe. Sur le plan positif, l'application des mesures convenues à Stockholm en 1986 s'est effectuée sans heurts. En conséquence, aujourd'hui, il y a peut-être en Europe moins de risques de guerre provoquée par une erreur de calcul ou un malentendu.

Toutefois, l'Europe reste la région la plus fortement armée du monde, et c'est là qu'existent les plus graves déséquilibres de forces. Voilà pourquoi les Etats-Unis et leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont proposé deux séries de négociations pour traiter des forces classiques en Europe. Dans une série de négociations entre les 23 membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie, nous nous efforçons d'accroître la stabilité à un niveau réduit des forces classiques. D'autres négociations entre les 35 Etats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) prendront pour base les mesures arrêtées à Stockholm et les développeront.

Les situations dans d'autres régions du monde sont différentes, certes, mais l'expérience de l'Europe quant à la mise au point de mesures de confiance et l'examen des possibilités de limitation des forces et de l'équipement pourrait être adaptée à certains autres cas. Lorsqu'il y a des tensions entre voisins ou lorsque des conflits tirent à leur fin, le rôle des mesures propres à établir la confiance, adapté à des situations particulières, pourrait notamment contribuer à une plus grande stabilité régionale et permettre de dissiper des soupçons existant depuis longtemps. Les Etats-Unis seraient disposés à partager leur expérience à cet égard avec tout pays ou tout groupe de pays que cela pourrait intéresser.

Le fait que la Commission du désarmement des Nations Unies soit actuellement saisie de la question du désarmement classique montre que l'on reconnaît de toutes parts l'importance globale de la question. Les questions concrètes qui se posent, notamment les causes de l'accumulation des armes classiques, peuvent être différentes d'une région du monde à l'autre. Tout en donnant une extrême complexité à la tâche de la Commission du désarmement, cela la rend d'autant plus importante. Nous espérons que tous les Etats Membres feront tous les efforts possibles afin que les questions relatives au désarmement classique reçoivent l'attention qui leur est due.

M. Burns (Etats-Unis)

Nous croyons savoir que l'on présentera peut-être à la Première Commission des propositions en matière d'armements tendant à limiter les activités navales ou à leur imposer des contraintes. Cela nous oblige à indiquer la ferme position des Etats-Unis à l'égard de telles propositions. Des exigences relatives aux armements et aux activités navales des différentes nations sont essentiellement asymétriques et se fondent sur de plus larges facteurs géographiques, politiques, stratégiques et militaires de toute nature. Situés entre leurs alliés et séparés d'eux par deux océans, les Etats-Unis font appel aux activités maritimes et à la liberté de navigation régies par le droit international pour protéger leur sécurité et leurs intérêts commerciaux. Les Etats-Unis ne sauraient donc accepter aucune limite en matière d'armements ni aucune nouvelle contrainte imposée à leurs activités navales.

Si l'on veut que soient efficaces les mesures de contrôle des armements, les parties doivent en respecter toutes les dispositions. Il n'est pas seulement important que chaque partie veille à bien respecter ces dispositions, il est tout aussi important de dissiper tout doute que d'autres pourraient avoir quant à l'attitude de respect de cette partie. La confiance en l'efficacité des accords existants est une partie importante de la base des accords à venir. Au cours de ces dernières années, la Première Commission a reconnu l'importance du respect des accords de contrôle des armements si l'on souhaite voir se concrétiser les avantages de ces accords. Cette année encore, les Etats-Unis, avec un certain nombre de coauteurs, se proposent de présenter un projet de résolution propre à encourager un respect scrupuleux des obligations relatives au contrôle des armements. Nous serions heureux que tous les Etats Membres continuent d'appuyer un tel projet.

Les Etats-Unis partagent la déception déjà exprimée par beaucoup d'autres du fait qu'il n'ait pas été possible d'arriver au consensus sur un document de clôture à la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous ne croyons pas pour autant que la session ait été un échec. Les échanges de vue qui ont eu lieu et le travail fait pour essayer d'atteindre le consensus sur un document de clôture montrent que l'on comprend mieux aujourd'hui les véritables questions que suscite la recherche d'un monde plus pacifique et plus sûr. Le réalisme s'impose toujours dans nos travaux. Comme l'a également noté le Secrétaire général dans son rapport récent sur l'activité des Nations Unies, le

M. Burns (Etats-Unis)

débat qui s'est déroulé pendant la session extraordinaire a montré que le contrôle des armes ne saurait être détaché de l'état général des relations dans le monde.

La Première Commission va examiner bon nombre de questions et de projets de résolution au cours des semaines à venir. Les occasions seront nombreuses d'étudier une fois de plus des questions connues depuis longtemps et d'en examiner de nouvelles. L'une des contributions les plus importantes que puisse faire la Commission est de dégager un terrain d'entente qui puisse servir de base aux progrès dans les travaux en cours ou à de nouvelles mesures. Cette recherche d'un terrain d'entente, d'un consensus substantiel, n'est pas aisée. Il conviendrait d'abandonner les attitudes et la polémique. Là où de graves préoccupations de sécurité ont été exprimées, il faudrait les retenir et les prendre en considération. On ne saurait les écarter par souci de "bonne volonté".

Le monde reste un lieu dangereux. L'agression et la suppression des libertés persistent à une grande échelle. Pour la plupart des pays, la façon la plus sûre de se protéger demeure la dissuasion de l'agression et le maintien de la capacité de battre en brèche l'agression au cas où elle se produirait. La Charte des Nations Unies reconnaît le droit naturel à la légitime défense individuelle ou collective s'il y a attaque armée contre l'un quelconque des Etats Membres.

Notre objectif, et c'est un objectif partagé par la plupart des autres pays, est de rendre le monde plus sûr, de réduire les possibilités d'agression. Mais un monde plus sûr ne suffit pas. Nous devons chercher à faire un monde meilleur, un monde où les différends seront réglés par des moyens pacifiques, un monde où les droits des nations et les droits des personnes seront respectés et protégés, un monde où règneront la justice et la liberté, un monde où tous les pays vivront en paix les uns avec les autres et avec eux-mêmes.

Les Nations Unies jouent un rôle important pour aider à rétablir la paix dans bien des régions. Nous devrions tous être reconnaissants que cette institution, fondée sur d'aussi nobles principes et porteuse d'aussi grandes espérances, retrouve son utilité et ses objectifs dans le domaine du maintien de la paix.

Maintenant que nous abordons nos travaux à la Première Commission, marchons dans la voie menant à un monde meilleur. Nous avons fait des progrès. Il peut y en avoir d'autres. Nous ne devrions pas être découragés parce que nous ne voyons pas le bout de la route. Pas à pas, continuons notre marche.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Il transparait des déclarations faites ici ainsi qu'à l'Assemblée générale, un sentiment d'espoir qui avait été absent de ces tribunes au cours des dernières années. Il n'est pas difficile d'en trouver les causes. Entre les deux principales puissances militaires, l'attitude belliqueuse a fait place à des négociations sérieuses et soutenues qui ont déjà donné lieu à d'importants accords et qui laissent présager de nouveaux progrès. Dans la région du Golfe, théâtre de la guerre la plus longue et la plus meurtrière de cette moitié de siècle, les armes se sont tues et les négociateurs ont entamé leur travail. En Afghanistan, les troupes étrangères se retirent et les ressources sont mobilisées en vue d'une reconstruction nationale. Dans d'autres régions, victimes depuis longtemps de conflits militaires ou d'une occupation étrangère, comme la Namibie et le Kampuchea, un nouveau réalisme est en train de se manifester.

Un grand poète a déjà décrit l'espoir comme une "étrange invention", qui semble toujours teintée de crainte, crainte de voir l'espoir déçu. Pourtant, sans espoir, nous ne pouvons rassembler le courage et l'audace nécessaires pour affronter nos craintes et tâcher de les écarter. J'espère que les expressions d'espoir renouvelé que nous entendons en ces murs augurent d'une détermination croissante des peuples et des gouvernements à venir à bout des problèmes réels auxquels nous sommes confrontés.

M. Fortier (Canada)

L'espoir qui ne repose pas sur une solide expérience peut s'avérer dangereusement illusoire. Les progrès accomplis jusqu'ici demeurent fragiles. Des conflits continuent à faire rage dans certaines régions et peuvent à peine être comprimés ailleurs. Les armes qui se sont tuées peuvent se remettre à parler. Les négociations ne peuvent à elles seules dissiper les hostilités profondes ni répondre du jour au lendemain à des besoins économiques et sociaux longtemps négligés. Notre tâche principale consiste à raffermir les gains réalisés et à en tirer le meilleur parti possible. Nous devons chercher à institutionnaliser la paix, à la rendre en quelque sorte contagieuse.

Il ne suffit pas de demander des transformations radicales des institutions internationales ou d'imposer des échéances arbitraires pour la négociation rapide d'accords. Ce serait courtiser les désillusions. En matière de sécurité internationale, il n'y a pas de solution miracle. Les ingrédients du succès sont la patience, la persistance et le réalisme.

C'est d'ailleurs cette recette qui a commencé à produire ce qui, nous l'espérons, sera un réaménagement profond et durable des relations Est-Ouest en matière de sécurité. L'accord sur les FNI si longtemps attendu - le premier accord prévoyant une réduction réelle des armements nucléaires - est le fruit de négociations assidues et minutieuses entre les Etats-Unis et l'URSS. En outre, il est encourageant de constater que l'ordre du jour des négociations entre ces deux grandes puissances demeure lourdement chargé : réduction des arsenaux nucléaires stratégiques, pour laquelle des progrès substantiels ont déjà été accomplis; limitation progressive des essais nucléaires en vue de leur élimination à terme; et rôle de la défense stratégique relativement à l'espace extra-atmosphérique. Le Canada invite les deux pays à persister dans leurs efforts de négociation afin de conclure le plus rapidement possible de nouveaux accords vérifiables.

Autre facteur tout aussi important, les membres des deux grandes alliances militaires ainsi que les autres pays d'Europe abordent avec des attitudes nouvelles l'équilibre des armements classiques en Europe. Dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Document de Stockholm de 1986 sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité est mis en oeuvre de façon efficace, notamment ses dispositions concernant la notification préalable, l'observation et les inspections internationales des activités militaires conventionnelles. D'autres mesures propres à accroître la sécurité et la confiance

M. Fortier (Canada)

en Europe doivent être négociées. De plus, à l'intérieur du même grand cadre institutionnel, les membres des deux alliances sont sur le point d'entamer des négociations visant l'équilibre des armements classiques à des niveaux inférieurs en Europe.

Une telle évolution a exigé beaucoup de temps et de patience. Il y a eu des échecs, et de nombreux obstacles demeurent. Mais le Gouvernement du Canada croit fermement que seule une négociation progressive et minutieuse, comme celle qui a commencé à porter fruit dans le contexte des relations Est-Ouest, peut amener des progrès réels et durables dans le contrôle des armements et le désarmement.

Il est particulièrement agréable de constater, pour le Gouvernement du Canada, que la communauté internationale semble reconnaître à nouveau l'efficacité du rôle que peut jouer l'ONU dans la cause de la paix, de la sécurité et du désarmement. Qu'il suffise de mentionner le travail qu'elle a effectué récemment pour faciliter le règlement de conflits régionaux et enquêter sur de présumées violations de traités internationaux. L'attribution du prix Nobel de la paix aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies, qui arrive à point nommé, est symbolique de ce nouvel état d'esprit. Les Canadiens en ont éprouvé un sentiment de fierté particulier, car plus de 80 000 citoyens de notre pays ont servi dans les contingents de maintien de la paix des Nations Unies, et 78 y ont laissé leur vie. Comme l'a signalé récemment le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, la participation du Canada à chaque initiative de maintien de la paix de l'ONU

"n'a été possible que grâce à l'adhésion sans défaillance du peuple canadien aux idéaux et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies".

On ne peut par conséquent mettre en doute l'engagement du Canada à l'égard des principes et objectifs de cette organisation. Tous les gouvernements du Canada, sans exception, ont recommandé que le système de l'ONU soit renforcé et que les Etats membres en tirent parti efficacement. Nous sommes heureux que d'autres membres semblent redécouvrir le rôle important et constructif que peuvent avoir les Nations Unies. En particulier, je tiens à souligner l'appui qu'a dispensé l'URSS au Canada pour l'épauler dans son travail de maintien de la paix en Iran et en Iraq. Ce geste, parmi d'autres, témoigne d'une nouvelle attitude de l'Union soviétique à l'égard des Nations Unies, et il y a lieu de s'en réjouir.

M. Fortier (Canada)

Le Canada a toujours envisagé dans un esprit positif les propositions visant le renforcement des mécanismes de l'ONU et l'amélioration de ses façons de procéder, précisément parce qu'il croit fermement à la prépondérance de son rôle pour la paix et la sécurité. Nous allons continuer à oeuvrer en ce sens. C'est pourtant le même intérêt pour la viabilité de l'ONU qui nous a incité à la prudence lorsqu'il était demandé de réaménager en profondeur les structures existantes ou de mettre sur pied des institutions supplémentaires ou parallèles. Le Canada est d'avis que la Charte des Nations Unies demeure entièrement valide et n'a aucun besoin d'être réécrite. Nous ne voyons pas non plus l'utilité d'une révision majeure de nos structures institutionnelles; pas plus que nous ne voyons pourquoi il faudrait choisir parmi les principes qui sous-tendent actuellement les institutions de l'ONU afin de réorienter complètement notre démarche. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une détermination et d'une volonté politique soutenue afin de tirer le meilleur parti possible des mécanismes déjà en place. Cela s'applique a fortiori dans les domaines de la paix, de la sécurité et du contrôle des armements.

Il faut bien admettre qu'en matière de désarmement, le dossier récent de l'ONU, et en particulier de cette commission, n'a rien de reluisant. Certes, des progrès notables ont été réalisés. Entre autres, les séries de principes communs élaborées par la Commission du désarmement au sujet de la vérification et des mesures propres à accroître la confiance, sont des éléments solides. Mais, dans l'ensemble, il n'y a pas de quoi pavoiser. A la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, il n'y a pas eu de consensus sur le document final. Au sein de la Commission, il y a eu ces dernières années une prolifération de résolutions et une dispersion générale des efforts.

On pourrait faire valoir que cette situation n'est qu'une illustration du rôle de sismographe politique du présent forum, et qu'elle traduit fidèlement la diversité et les désaccords inévitables de la communauté internationale lorsqu'il faut traiter de questions difficiles et délicates comme la paix, la sécurité ou le contrôle des armements et le désarmement. Bien entendu, il s'agit là d'une fonction légitime et nécessaire de ce forum. Aucun des participants qui se trouve ici ne devrait se sentir gêné d'exprimer avec franchise et vigueur les vues et les intérêts de son gouvernement.

M. Fortier (Canada)

Toutefois, nous ne sommes pas ici seulement pour prendre acte des positions nationales. Si nous voulons exercer une influence réelle, si nous voulons contribuer à la conciliation d'opinions divergentes et à l'établissement de priorités pour un effort international concerté, nous devons aussi chercher des terrains d'entente. Sur le plan concret, cela signifie que nous devons essayer de réduire le nombre des résolutions; nous devons nous efforcer d'adopter par consensus autant de résolutions que possible; et nous devons faire preuve d'esprit critique et de réalisme avant d'engager d'autres instances à prendre des mesures ou des initiatives particulières. C'est à ces conditions seulement que nous pouvons espérer raisonnablement exercer une certaine influence sur les délibérations et les négociations qui ont cours ailleurs, notamment à la Conférence sur le désarmement.

M. Fortier (Canada)

J'ai donné un aperçu de la façon dont nous entendons aborder les délibérations cette année au sein de la présente commission. J'aimerais maintenant ajouter quelques remarques sur les sujets et dossiers auxquels ma délégation accordera une attention prioritaire.

A peu près tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'une vérification efficace est un élément essentiel du processus de désarmement et de limitation des armements. Sur le plan concret, ce consensus s'est traduit par la série de principes de vérification adoptés aux deux dernières sessions de la Commission du désarmement de l'ONU. Le Canada espère que la présente assemblée générale souscrira sans réserve à ces principes. En outre, le Gouvernement du Canada est convaincu que les Nations Unies peuvent contribuer grandement à promouvoir et à faciliter une vérification efficace. Nous avons donc examiné de près, et dans un esprit positif, différentes propositions concernant le rôle de l'ONU à ce chapitre. Nous avons eu des consultations étroites avec les gouvernements qui les ont présentées. Nous voulons surtout que l'ONU puisse assumer un rôle approprié de vérification qui renforcera le processus de limitation des armements et du désarmement, en facilitant la conclusion et la mise en oeuvre d'accords pertinents, et qui rehaussera l'autorité et la crédibilité du système des Nations Unies. Après mûre réflexion, nous pensons que la prochaine étape devrait consister en une étude d'experts sous l'autorité du Secrétaire général. En collaboration étroite avec plusieurs autres délégations, le Canada parrainera donc une résolution visant une telle étude, tout en souscrivant aux principes convenus à la Commission du désarmement.

En ce moment, le monde est peut-être plus sensibilisé que jamais au caractère odieux des armes chimiques. Nous pourrions nous féliciter de cette sensibilisation nouvelle si elle n'avait pour cause l'utilisation déplorable et répétée de ces armes dans la guerre du Golfe, révélée dans les enquêtes et les rapports du Secrétaire général à ce sujet. Le Canada, comme de nombreux autres pays, s'est réjoui de l'appel du Président Reagan en vue d'une conférence visant à redonner vie au Protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation des armes chimiques, ainsi que de l'offre du Président Mitterrand d'accueillir une telle conférence. Il apparaît donc urgent de convenir aussi rapidement que possible d'une interdiction totale et vérifiable des armes chimiques à l'échelle planétaire, selon les modalités négociées actuellement à la Conférence du désarmement. Pour beaucoup, dont le Gouvernement du Canada, il peut sembler que ces négociations avancent

M. Fortier (Canada)

à pas de tortue. Mais, à notre avis, ce n'est pas faute de bonne volonté et d'efforts sérieux de la part des participants. C'est plutôt que des questions techniques et juridiques vraiment complexes sont en jeu, notamment les différents aspects des dispositions de vérification. La délégation canadienne travaillera en étroite collaboration avec celle de la Pologne afin que notre commission fasse valoir à nouveau par consensus l'urgence de mener à terme les négociations sur l'interdiction vérifiable des armes chimiques à l'échelle planétaire.

La conclusion d'un accord visant l'interdiction complète des essais nucléaires a longtemps été, et demeure, un objectif fondamental du Canada. Nous sommes heureux des résultats obtenus à cet égard par les Etats-Unis et l'URSS, et nous les encourageons à progresser énergiquement dans cette voie. Avec d'autres délégations, nous coparrainerons de nouveau une résolution préconisant la réalisation de cet objectif le plus tôt possible.

La délégation canadienne accordera en outre une attention particulière à d'autres questions que nous considérons comme prioritaires, entre autres la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui fait l'objet de discussions suivies depuis 1985 à la Conférence du désarmement. Le Canada a contribué de façon notable à ces discussions, qui selon nous ont aidé à clarifier les différents enjeux. Nous n'avons pas l'intention d'interrompre nos efforts de ce côté. Il est évident que les négociations des Etats-Unis et de l'URSS à cet égard revêtent une importance cruciale et devraient être encouragées. Et il est d'une importance critique que les traités existants, y compris le Traité ABM, continuent d'être respectés à la lettre. Il est clair également qu'il s'agit là d'un sujet de préoccupation légitime sur le plan multilatéral, et que les décisions quant à la nécessité de mesures légales additionnelles sont d'un grand intérêt à l'échelle internationale.

Pendant plus de trois décennies, les questions liées aux armements nucléaires ont occupé l'essentiel de l'ordre du jour du désarmement et de la limitation des armements. Cette préoccupation dominante ressort nettement du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Pareille attention était certes justifiée, et il faut poursuivre inlassablement les efforts en vue de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires. Toutefois, les armes classiques ont coûté la vie à des dizaines de millions de personnes. Qui plus est, les percées technologiques multiplient les capacités de destruction des armes non nucléaires ainsi que les coûts de leur développement et de leur production.

M. Fortier (Canada)

N'est-il pas tragique que des pays ayant des besoins économiques et sociaux pressants se sentent obligés d'utiliser les ressources nécessaires à ces besoins pour acquérir des quantités massives de tels armements? La délégation canadienne est donc impatiente d'engager avec les autres délégations un dialogue serein et constructif sur la meilleure façon de soumettre à une régulation efficace la course aux armes conventionnelles, dans son aspect à la fois quantitatif et qualitatif. Deux pôles sous-tendent ce projet : d'une part, comment réduire le sentiment d'insécurité qui pousse des Etats à s'en remettre de plus en plus aux armements pour leur sécurité, d'autre part, comment soumettre à un contrôle plus efficace les progrès technologiques liés aux armements?

J'ai fait au début de mon intervention quelques réflexions sur la nature ambivalente de l'espoir dans les affaires humaines. L'espoir, s'il peut être trompé, n'en demeure pas moins un élément essentiel de toute réalisation humaine. D'après notre perception de la présente situation, il y a un peu plus d'espoir dans l'air que ce à quoi nous avons été habitués récemment. Nous devons nous en servir, nous devons le consolider, tout en agissant avec précaution. Le but ultime est d'enchâsser la paix dans nos institutions et nos coutumes. Et les Nations Unies doivent être le premier forum de cette démarche collective. Sachons l'utiliser judicieusement.

M. STEPHANOU (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je suis très honoré aujourd'hui de prendre la parole au nom de la communauté européenne et de ses 12 Etats membres. Ce faisant, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, tout en vous souhaitant la bienvenue en tant que représentant d'un pays ami, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à ce poste difficile. Nous savons tous que vous n'avez épargné aucun effort pour améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que, sous votre direction, la Première Commission pourra conduire ses travaux non seulement avec efficacité mais avec succès, et, dans cette tâche, nous pouvons vous assurer de l'appui total des Douze.

Les relations Est-Ouest se sont améliorées au cours des 12 derniers mois. Il reste encore beaucoup à faire, mais de nouvelles conditions plus favorables existent maintenant pour la réalisation de progrès marquants dans le processus de limitation des armements et du désarmement et pour le renforcement de la paix. L'on est parvenu à des résultats sans précédent dans certains domaines importants.

M. Stephanou (Grèce)

Une percée a été réalisée, grâce principalement à la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - et à l'engagement des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique de négocier une réduction de moitié de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Les Douze attachent une grande importance à la conclusion d'un accord sur la réduction de moitié des arsenaux nucléaires stratégiques des deux superpuissances, conformément à l'objectif convenu entre eux.

Des progrès ont également été enregistrés dans les négociations sur une interdiction complète des armes chimiques.

Il y a très longtemps que les Douze préconisent la réalisation de progrès dans ces domaines. Ils continueront d'œuvrer résolument pour obtenir de nouveaux résultats, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales ainsi que la stabilité au niveau de forces le plus bas possible.

Compte tenu de la responsabilité primordiale qui incombe au Conseil de sécurité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte, les Douze tiennent à souligner l'importance du Conseil s'agissant de l'instauration d'un climat politique plus stable, propice à la limitation des armements et au désarmement. Le Conseil de sécurité joue également un rôle de tout premier plan dans la prévention du recours à la menace ou à l'emploi de la force ainsi que dans le règlement des conflits régionaux, contribuant ainsi à la création de conditions propices à la limitation des armements.

Le climat politique positif créé par les réunions au sommet de Washington et de Moscou et les contacts au plus haut niveau entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique doivent être maintenus. Ces contacts ont déjà largement fait la preuve de l'élan qu'ils sont capables d'imprimer aux négociations entre les superpuissances sur les divers points de leur ordre du jour, dont le moindre n'est certes pas la question centrale de la limitation des armements et du désarmement. Les Douze espèrent que ces contacts de haut niveau entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique se poursuivront dans l'avenir, aidant ainsi au renforcement de ces relations bilatérales d'importance vitale et à la création de nouveaux domaines de coopération et d'entente possible. L'amélioration des relations soviéto-américaines offre à la Commission l'occasion inespérée de faire des progrès rapides et substantiels dans ses travaux.

M. Stephanou (Grèce)

Les Douze ont fréquemment souligné le rôle central des Nations Unies en matière de désarmement. Dans la déclaration prononcée au nom des Douze par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les Douze ont mis l'accent sur la nécessité d'établir un parallélisme constructif entre les processus bilatéral et multilatéral. En conséquence, les Nations Unies doivent se voir confier un rôle qui leur permette de progresser en ce qui concerne les nombreuses et importantes questions de limitation des armements et de désarmement inscrites à leur ordre du jour. Les mesures multilatérales prennent de plus en plus d'importance, car sans elles la paix et la sécurité internationales ne sauraient être réalisées.

Bien que l'Assemblée générale, à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, n'ait pu s'entendre sur un document final, des progrès utiles ont été réalisés dans certains domaines. Les Douze ont participé activement aux efforts déployés pour assurer le succès de la session extraordinaire et regrettent qu'il n'ait pas été possible en fin de compte de parvenir à un accord.

Bien qu'il soit normal que, dans le cours de nos délibérations, nous fassions fréquemment allusion à l'issue de la session extraordinaire et aux divergences qui ont fait obstacle à l'adoption d'un document final, les Douze espèrent toutefois que la présente session de la Première Commission parviendra à conserver l'atmosphère positive et constructive qui a régné lors de la session extraordinaire et de la quarante-deuxième session ordinaire. A notre avis, notre débat devrait se concentrer sur des propositions concrètes et constructives. Ce qu'il nous faut faire à présent, c'est construire à partir des domaines ayant donné lieu à un accord - dont bon nombre ont été identifiés à la session extraordinaire - et de redoubler d'efforts dans les domaines où il n'a pas été possible de parvenir à un accord.

Nombre d'idées et de propositions intéressantes et valables ont été avancées, et elles pourraient être explorées plus à fond au cours de la présente session de la Commission. Seule une façon positive de concevoir l'avenir peut être utile à nos travaux. La tâche qui nous attend est particulièrement lourde, tout comme notre responsabilité de progresser là où c'est possible. Les Douze, quant à eux, feront tout leur possible pour vous aider dans votre tâche, monsieur le Président. C'est pourquoi nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale nous offrira de nouvelles possibilités d'accélérer la solution des problèmes non réglés

M. Stephanou (Grèce)

par la session extraordinaire et de renforcer le consensus réalisé sur un certain nombre de points. L'interdépendance est un défi qui exige un engagement universel en faveur d'une action internationale appropriée. La paix et la sécurité internationales ne sauraient être réalisées dans un climat propice à une augmentation constante des stocks d'armements.

Les Douze sont fermement convaincus que les progrès réalisés récemment en matière de désarmement méritent d'être reconnus mondialement, dans le cadre de l'interaction positive entre les dimensions multilatérales et bilatérales du processus de négociation. Il convient de tirer des conclusions concrètes de ces résultats positifs si l'on veut continuer de progresser de façon significative dans tous les domaines particuliers susceptibles d'amener un relâchement des tensions internationales et de promouvoir la limitation des armements et le désarmement.

Les menaces militaires et les déséquilibres existants compromettent la sécurité et la stabilité. Ils doivent être éliminés au moyen d'accords équilibrés et vérifiables de limitation des armements, susceptibles d'assurer la sécurité aux niveaux les plus bas de forces et d'armements. Le règlement des tensions politiques sous-jacentes et des divergences entre Etats et l'instauration de la confiance entre Etats sont des tâches importantes pour nous tous.

La réduction des arsenaux nucléaires demeure l'une des plus hautes priorités, et les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont une responsabilité cruciale à assumer à cet égard. De l'avis des Douze, la tâche centrale et pressante de la communauté internationale demeure la réalisation de progrès en faveur de réductions équilibrées et vérifiables des armements classiques ainsi que de l'élimination complète des armes chimiques.

Les efforts spécifiques faits aux échelons bilatéral, régional et multilatéral doivent être renforcés pour réduire et en fin de compte éliminer le risque de guerre, l'accent devant être mis principalement sur tous les éléments de tout l'éventail des arsenaux militaires : nucléaires, chimiques et classiques. Les Douze se félicitent des efforts que font actuellement les Etats-Unis et l'Union soviétique pour trouver des moyens d'éviter un affrontement militaire non intentionnel.

Les Douze espèrent qu'une solution sera trouvée aux problèmes touchant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ils soulignent l'importance du respect du Traité sur les missiles antibalistiques, compte tenu des récentes consultations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

M. Stephanou (Grèce)

Il faudrait encourager les superpuissances à poursuivre leurs entretiens. La Conférence du désarmement devrait également être encouragée à poursuivre ses efforts en la matière. Toutes les questions pertinentes, y compris les aspects multilatéraux et bilatéraux de la question, devraient être prises en considération.

M. Stephanou (Grèce)

Le Traité sur les FNI est une étape importante dans le domaine de la réduction des armes nucléaires. Il représente un progrès marquant allant de la limitation des armements à de véritables réductions d'armements. Pour la première fois toute une catégorie d'armes nucléaires est en voie d'élimination. La conclusion de ce Traité devrait donner un nouvel élan au progrès de fond réalisé dans l'ensemble des négociations bilatérales, régionales et multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement. Les ambitieuses mesures de vérification conjointe et les réductions asymétriques qu'il contient devraient constituer un précédent important.

Les Douze se félicitent également de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la notification de lancement de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés à partir de sous-marins.

L'ordre du jour de la Première Commission contient, comme par le passé, des propositions concernant les zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions du monde. La création de ces zones devrait contribuer à la stabilité dans les régions concernées, à la non-prolifération et au processus de désarmement en général, à condition que les Etats intéressés soient prêts à coopérer sur la base d'accords librement conclus et conformes aux principes internationalement reconnus.

Les Douze estiment que la prolifération des armes nucléaires n'est de l'intérêt de personne. Une plus grande coopération de tous les Etats est indispensable pour renforcer la non-prolifération qui contribue de manière sensible à la sécurité internationale. Les Douze attachent la plus grande importance à un régime international de non-prolifération efficace. Ils appuient fermement la coopération internationale en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous des garanties internationales appropriées. Ceux qui parmi les Douze sont parties au Traité de non-prolifération espèrent que la prochaine réunion d'examen du Traité de non-prolifération servira à étayer le régime de non-prolifération.

La question de l'interdiction globale des essais reste à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Les Douze notent que l'on n'est pas encore parvenu à un accord sur un mandat pour créer un Comité spécial sur cette question. Ils prennent note également des travaux utiles qui sont accomplis par les experts dans le domaine sismique.

M. Stephanou (Grèce)

Les Douze notent également le début des négociations par étapes, à grande échelle, qui ont lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les essais nucléaires en vue de faciliter une ratification rapide du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires de 1974 et du Traité sur les explosions nucléaires pacifiques de 1976.

Le désarmement classique est indispensable et doit être poursuivi de toute urgence en tant que partie intégrante du processus général de désarmement, auquel tous les Etats du monde doivent participer activement. La question du désarmement classique devrait donc rester à l'avant-garde du débat multilatéral sur le désarmement. Nous espérons que la Commission du désarmement des Nations Unies sera en mesure à sa session de 1989 de se mettre d'accord sur un rapport de fond sur la question.

Des conflits menés avec des armes classiques ont provoqué dans le monde entier d'innombrables pertes en vies humaines. Des armes de plus en plus puissantes continuent d'être mises au point. Les accords régionaux revêtent une importance particulière. Il faut accueillir favorablement le consensus qui se dégage sur ces éléments de base et la reconnaissance croissante de l'importance globale du désarmement classique. En outre, les dépenses en armes et en forces classiques absorbent une grande partie de tous les budgets militaires du monde, ce qui grève de plus en plus lourdement l'économie d'un grand nombre de pays.

La limitation des armes classiques est une question qui préoccupe beaucoup l'Europe, où la concentration des troupes et des armes est élevée, et nous faisons d'urgence tous les efforts possibles pour régler cette question. Pour renforcer la sécurité en Europe, il est indispensable de créer un équilibre stable et sûr des forces conventionnelles aux niveaux les plus bas et d'adopter une nouvelle série de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Nous attendons impatiemment, dans le cadre du processus de la CSCE, le début des négociations sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur la stabilité classique, en vue d'éliminer les disparités existantes qui portent préjudice à la stabilité et à la sécurité ainsi que les possibilités de lancer une attaque surprise et d'entreprendre une action offensive à grande échelle. Compte tenu du potentiel qu'offrent les négociations sur la stabilité classique comprenant l'ensemble de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, il est particulièrement important d'obtenir un mandat et d'entamer rapidement ces négociations. Une conclusion fructueuse de la réunion de suivi de la Conférence de Vienne assurerait l'ouverture de ces négociations.

M. Stephanou (Grèce)

Les Douze sont fermement décidés à obtenir un résultat équilibré à la réunion du suivi de Vienne, ce qui serait de l'intérêt de tous les peuples des 35 Etats participants. Le processus de la CSCE reste l'élément central d'une politique Est-Ouest, dont l'objectif est d'instaurer une paix et une sécurité fondées sur la coopération et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les Douze sont fermement convaincus que la vérification sûre et efficace est possible et indispensable. Elle fait partie intégrante de la limitation des armements. La mise au point de mesures propres à accroître la confiance et à promouvoir une plus grande ouverture et d'une plus grande transparence dans le domaine militaire sont des éléments vitaux du progrès vers la limitation des armements aux niveaux global et régional. Les Douze Etats Membres de la Communauté européenne sont convaincus qu'une meilleure diffusion de l'information sur les capacités militaires aiderait à relâcher la tension internationale. Ils ont régulièrement mis en oeuvre une grande variété de mesures en vue de contribuer à la plus grande ouverture possible dans le domaine des questions militaires en général. L'adoption de mesures qui favorisent une plus grande ouverture et une plus grande transparence contribue à empêcher que les intentions et les capacités militaires des autres ne fassent l'objet d'une perception et de calculs erronés.

La convergence de vues sur les questions liées à la vérification et au respect des accords sur la limitation des armements et sur le désarmement qui s'est manifestée à la Commission du désarmement est très encourageante. Ces efforts devraient être résolument poursuivis en vue de parvenir d'un certain nombre de principes applicables, le cas échéant, aux divers accords de vérification conçus pour répondre aux besoins particuliers de chaque accord de limitation des armements.

En outre, les aspects multilatéraux de la vérification des accords sur la limitation des armements et de désarmement méritent d'être examinés de façon plus approfondie.

L'adoption de mesures concrètes propres à renforcer la confiance est nécessaire pour consolider la paix et la sécurité internationales. Les Douze notent avec satisfaction qu'on reconnaît de plus en plus l'importance des mesures propres à accroître la confiance dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures prises à cet égard devraient servir à réduire la méfiance, les malentendus et les calculs erronés et à relâcher encore davantage la tension internationale.

M. Stephanou (Grèce)

A cet égard, les Douze pensent que les résultats obtenus lors de la Conférence de Stockholm et l'expérience encourageante acquise jusqu'à présent avec la mise en oeuvre du Document de Stockholm ont beaucoup contribué à améliorer la confiance mutuelle en Europe. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un système renforcé de telles mesures afin de promouvoir une ouverture et une transparence plus grandes dans le domaine militaire. Les Douze, comme beaucoup d'autres pays européens, portent un immense intérêt à la nouvelle série de négociations sur des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

Cette année, la Commission du désarmement des Nations Unies s'est mise d'accord, à la suite de l'initiative d'un pays membre des Douze, sur une série de directives concernant les mesures de confiance. Les Douze veulent faire en sorte que le réseau de mesures de confiance soit étendu et intensifié à une échelle globale. Ces mesures peuvent maintenant au moins être adoptées par l'Assemblée générale et ensuite être appliquées par chaque pays, conformément à la situation particulière de ce pays.

L'accroissement de la confiance a joué, et continuera de jouer, un rôle important dans les affaires du désarmement multilatéral. Nous nous félicitons de voir que cette notion est maintenant largement acceptée. Dans ce contexte, le système normalisé de publication des rapports des Nations Unies est un moyen important de rendre les dépenses militaires dans le monde entier plus confortables et plus transparentes. Les Douze demandent à tous les Etats Membres d'y participer dans un proche avenir.

Une plus grande transparence et une plus grande ouverture dans les questions militaires, y compris pour ce qui est des budgets de défense, sont un élément fondamental. De même, comme l'a suggéré le Ministre des affaires étrangères Genscher dans sa déclaration faite au nom des Douze à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, ne serait-il pas possible pour les Nations Unies de fournir un cadre pour une ouverture, et une transparence plus grande s'agissant des exportations et des importations d'armes dans le monde entier?

Les Douze soulignent leur attachement à la Conférence du désarmement en tant que seule instance de négociations en matière de désarmement multilatéral au sein du système des Nations Unies. Elle demeure une instance indispensable dans le domaine du désarmement. Les Douze attendent les résultats des discussions menées au sein de la Conférence du désarmement qui, nous l'espérons, renforceront l'efficacité de la Conférence dans ses efforts de désarmement.

M. Stephanou (Grèce)

Les Douze attachent une importance particulière aux négociations sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement à Genève. Ils préconisent fortement l'établissement dès que possible d'une interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques et réaffirment leur attachement à l'élimination totale de ces armes. Les efforts concertés peuvent nous rapprocher d'une solution des problèmes en suspens, y compris les questions complexes mais fondamentales de vérification, et ce d'une manière acceptable pour tous. Ceux des Douze qui participent à la Conférence continueront de poursuivre vigoureusement cet objectif durant les négociations.

L'emploi des armes chimiques dans le conflit Iran-Iraq a été condamné avec force par les Douze et la communauté internationale. Dans ce contexte, les Douze se félicitent du consensus réalisé sur le renforcement de l'application du Protocole de 1925 et les dispositions concernant des enquêtes par les Nations Unies sur les allégations de l'emploi des armes chimiques. Les Douze se félicitent et appuient chaleureusement les propositions du Président des Etats-Unis d'Amérique et du Président de la France qui ont été faites à l'Assemblée générale de la convocation d'une conférence internationale sur les problèmes de l'emploi et de la prolifération des armes chimiques.

Les Douze sont également très préoccupés par les rapports de l'emploi présumé des armes chimiques contre la population civile kurde. Ils demandent que l'on respecte le droit humanitaire international, y compris le Protocole de Genève de 1925 et les résolutions 612 (1988) et 620 (1988) du Conseil de sécurité. Ils confirment leurs positions précédentes condamnant avec force l'emploi de ces armes.

L'emploi des armes chimiques a souligné l'importance et l'urgence de la conclusion d'une convention globale et vérifiable sur l'élimination des armes chimiques, et a également souligné les conséquences qui pourraient résulter de l'emploi de ces armes dans un conflit régional, ainsi que les dangers d'une prolifération plus poussée.

Les Douze sont encouragés par les résultats de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ils se félicitent des mesures adoptées pour un établissement de la confiance volontaire et s'attendent à une large réaction des Etats parties.

M. Stephanou (Grèce)

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a été un événement marquant. Elle a contribué à une meilleure compréhension de la question. La Conférence a réaffirmé l'importance cruciale de la question de sécurité dans toute analyse détaillée de la relation entre le désarmement et le développement. Les Douze ont participé activement à cette conférence et souscrivent au besoin de mettre en oeuvre son document final.

Le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement est une question importante qui fait l'objet d'un examen en cette commission et à la Commission du désarmement depuis de nombreuses années et elle a également été examinée à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les Douze sont convaincus que conformément aux buts et objectifs énoncés dans la Charte, les Nations Unies doivent jouer un rôle central dans la recherche du désarmement.

L'Assemblée générale et ses organes subsidiaires doivent continuer d'assumer leur fonction de délibération. La Première Commission de l'Assemblée générale doit en particulier continuer à jouer son rôle de grande commission pour traiter du désarmement et des questions de sécurité internationale qui y sont liées. Il est important de permettre à cette instance d'agir avec plus d'efficacité. De l'avis des Douze, c'est l'élargissement d'un consensus significatif, et non pas le nombre de résolutions soumises et qui font l'objet d'un vote, qui renforcera la crédibilité de la Première Commission. Un effort sérieux et fructueux, appuyé par les Douze, a été fait au cours de la quarante-deuxième session. Espérons que ce précédent encourageant guidera nos travaux au cours de cette session afin d'élargir le consensus.

Les Douze appuient le concept et l'objectif du programme d'études des Nations Unies sur le désarmement. Le mécanisme fourni par l'UNIDIR peut d'une manière utile compléter le programme d'études. Le rôle du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement est crucial de toute évidence. Il importe que nous nous concentrons sur les activités d'études susceptibles de renforcer la qualité de nos délibérations, compte tenu du fait que les ressources sont rares et qu'il faut faire des choix.

La Commission du désarmement, qui a tenu sa session cette année peu avant la troisième session extraordinaire, est parvenue à un accord sur la vérification ainsi que sur les mesures de confiance. C'est un pas en avant. Les Douze espèrent que cette réalisation servira les travaux pertinents de la Première Commission, et elle doit donc être reconnue.

M. Stephanou (Grèce)

Les Douze réitèrent leur conviction que la Commission du désarmement, instance appropriée de délibérations approfondies, constitue un maillon indispensable du processus de désarmement multilatéral.

Nous ferons des commentaires plus spécifiques au moment de l'examen des points de l'ordre du jour et de la présentation des projets de résolution.

En conclusion, je voudrais assurer la Première Commission du plein appui des 12 pays de la Communauté européenne pendant ses travaux. Nous sommes prêts à jouer un rôle actif et constructif, et nous ferons tous les efforts possibles pour que nos travaux soient couronnés de succès.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La situation politique internationale semble plus propice que jamais aux travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et à ceux de sa Première Commission. Les tendances positives issues de la prise de conscience de la nécessité et de la faisabilité de la sécurité pour tous grâce au désarmement acquièrent substance. Ainsi, l'année dernière, l'Assemblée générale avait salué l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et aujourd'hui nous assistons à la destruction de ces armes capables d'effacer des villes entières de la surface de la terre en une fraction de seconde. Une nouvelle page a été tournée dans l'histoire des relations humaines, qui pourrait et devrait marquer le début d'un nouveau chapitre de coopération, d'interaction et de confiance, au nom du progrès dans le processus d'élaboration de la sécurité globale.

Ecrire ce nouveau chapitre de l'histoire est une tâche qui revient à l'ensemble de la communauté internationale. Comme l'a dit Platon, l'histoire est créée par une multitude d'acteurs, et même si pendant quelque temps l'histoire semble être modelée par un petit nombre d'élus, chaque étape, en fin de compte, doit passer le test de la raison collective. A notre époque d'interaction et de multilatéralisme, la pensée de ce philosophe de l'antiquité prend une signification toute particulière. En effet, aucun des défis historiques qui se présentent aujourd'hui à l'humanité ne peut être relevé sans la pensée collective, sans conclusions et démarches communes et concertées, sans action conjointe.

M. Petrovsky (URSS)

Le désarmement, y compris le désarmement nucléaire, qui est le plus important domaine militaire de la sécurité globale, ne fait pas exception. Etant donné les circonstances historiques, c'est l'Union soviétique et les Etats-Unis qui ont montré le chemin du désarmement nucléaire. Bien que seules des armes nucléaires américaines et soviétiques soient éliminées, le résultat est une sécurité accrue pour tous et non seulement pour ces deux Etats. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclu leur Traité bilatéral sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - mais il n'est pas exagéré de dire que ce traité consacre la sagesse collective de la communauté des nations et son appel pressant, émis de la tribune des Nations Unies, pour que l'on entreprenne un véritable désarmement nucléaire.

Les représentants de différents Etats et du Secrétaire général des Nations Unies ont assisté à la destruction des premiers missiles soviétiques. Cet événement, qui dépasse de beaucoup le cadre du protocole ou du symbolisme, donne du relief à une autre composante de notre temps, à savoir l'ouverture et la démocratisation.

La communauté mondiale commence seulement à harnacher le vaste potentiel des efforts collectifs créatifs par le biais d'actions conjointes et ouvertes et par l'aiguillage de tous les efforts unilatéraux, bilatéraux, régionaux et mondiaux sur une voie tracée par la raison commune.

Cette créativité est la force motrice d'une sécurité mondiale sûre et égale, exempte de crainte et de soupçons mutuels. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est caractérisée par un dialogue concret. Cette atmosphère a donné naissance à bon nombre d'idées productives qui, malgré leur diversité, ont un élément commun, à savoir le désir d'internationaliser les efforts et de rechercher vraiment des formes de coexistence adaptées à notre civilisation.

Nous ne voulons pas trop insister sur le fait que la session extraordinaire n'a pas été couronnée par l'adoption d'un document final, encore qu'il eût suffi, comme on dit, de tendre la main. L'acquis de la session extraordinaire, son apport à un mouvement réel vers une sécurité passant par le désarmement, consiste à nos yeux dans la définition de ce qui domine dans les relations internationales : le désir de faire en sorte que les mécanismes multilatéraux soient mis au service d'un travail intensif et positif.

M. Petrovsky (URSS)

Le multilatéralisme acquiert une dimension nouvelle au moment où le désarmement s'est amorcé et gagne en force sur le plan bilatéral. Nous espérons - et les résultats de la récente rencontre de notre ministre des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze et du Secrétaire d'Etat américain, George Shultz, viennent conforter cet espoir - que les négociations intensives qui se déroulent actuellement à Genève entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour parvenir à un accord sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives en respectant les dispositions du Traité ABM, nous donneront dans un proche avenir, la possibilité d'assister, cette fois, à la destruction des armes stratégiques.

Mais l'essentiel est que ces entretiens jettent des bases solides pour des accords futurs permettant, grâce à des efforts entrepris en commun et dans des délais réduits, de procéder à une réduction importante des arsenaux nucléaires.

Le désarmement nucléaire, cependant, est un processus général et non seulement en raison de ses résultats. Il doit être général en ce sens qu'il doit impliquer ceux qui sont indirectement concernés et non seulement les puissances nucléaires, car sans eux il est impossible de créer un monde dénucléarisé. Pour accélérer le mouvement vers un monde exempt d'armes nucléaires, tous les Etats peuvent et doivent contribuer. Leur contribution doit comprendre un appui moral aux efforts des deux ou cinq puissances nucléaires ainsi qu'une action multilatérale concrète. Dans le contexte d'une action internationale commune et des relations démocratiques internationales, certains Etats ne peuvent se limiter à la simple fourniture d'informations, quelle que soit l'exhaustivité de celles-ci. Il faut que tous participent à une action vigoureuse pour empêcher une guerre nucléaire, parvenir au désarmement nucléaire et discuter sérieusement tous ces problèmes à un niveau multilatéral, et surtout à la Conférence du désarmement de Genève.

M. Petrovsky (URSS)

La non-prolifération des armes nucléaires constitue un important domaine de désarmement nucléaire, qui exige des efforts multilatéraux. A cet égard, chaque Etat doit se faire entendre avec force et se prononcer en faveur d'une sécurité exempte d'armes nucléaires et en faveur de la prévention de la déstabilisation des relations internationales qui résulterait d'une prolifération des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est efficacement appliqué depuis plus de 20 ans. Le maintien collectif et le renforcement de ce document clef, son universalité, sont les conditions préalables d'un processus constant, continu et en expansion de désarmement nucléaire.

Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne peut être remplacé que par un traité international global prévenant la réapparition des armes nucléaires à la suite de leur élimination totale et complète.

Selon nous, la prochaine tâche multilatérale qu'il convient aujourd'hui d'aborder dans ce domaine consiste à assurer le succès de la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité, qui doit se tenir en 1990, et qui doit permettre de renforcer le régime de non-prolifération.

Les efforts multilatéraux visant à renforcer ce régime et à réaliser une sécurité exempte d'armes nucléaires sont efficaces et féconds, comme le démontrent une nette manifestation sur la carte du monde des premières zones exemptes d'armes nucléaires et un mouvement croissant en faveur de la création de telles zones. Nous y voyons aussi l'affirmation d'un commencement de démocratisation de la politique mondiale. Le désir des peuples d'écarter la menace nucléaire, où qu'ils vivent, que ce soit dans les vastes étendues de l'Amérique latine ou au carrefour étroit de l'Europe, est un désir légitime et ils ont le droit d'exiger le respect et la garantie de leurs intérêts. L'attitude vis-à-vis de ces demandes est une indication de l'attitude vis-à-vis des principes démocratiques dans les relations internationales et du désir de communiquer avec la communauté internationale, non pas en adoptant la position d'une "élite nucléaire" mais en utilisant les termes civilisés d'un partenaire à titre égal.

Quant à elle, l'Union soviétique est pleinement disposée à renoncer, et le plus tôt sera le mieux, à son statut nucléaire et se féliciterait de l'élimination totale du "club nucléaire". Tant que nous détiendrons ce statut, et c'est là une réalité, nous serons prêts à le limiter de manière radicale et à conférer les garanties voulues aux Etats participant à des zones exemptes d'armes nucléaires.

M. Petrovsky (URSS)

Entre autres, et nous tenons à ce que ce point soit bien clair aujourd'hui, nous serions disposés à nous porter garants, avec les Etats-Unis et la République populaire de Chine, d'une zone dénucléarisée dans la péninsule Coréenne, comme l'a proposé la République populaire de Corée. Nous partageons l'opinion que les Traités de Tlatelolco et de Rarotonga, la Déclaration sur la création d'une zone dénucléarisée en Afrique, le processus de création d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud ainsi que d'une zone de paix dans l'océan Indien constituent des conditions propices à la proclamation, dans un avenir prévisible, d'une telle zone qui engloberait toute l'hémisphère sud. Nous sommes prêts à nous consacrer pleinement à l'examen des questions concrètes qui permettraient à cette idée de prendre forme.

Un ensemble d'efforts unilatéraux, bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux représentant le véritable internationalisme à l'oeuvre s'impose aussi pour régler la question de l'interdiction des essais nucléaires.

Le 5 août 1988 a marqué le vingt-cinquième anniversaire du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Depuis lors, plus de 100 Etats ont adhéré à ce document, ce qui démontre à l'évidence que les efforts faits au début par quelques Etats seulement peuvent donner à d'autres un élan puissant. Ce document a exclu avec sûreté la possibilité d'essais nucléaires dans les trois sphères. De l'avis des experts, cela a contribué à réduire les retombées globales de substances radio-actives des couches supérieures de l'atmosphère, accumulées à la suite d'explosions atmosphériques directes.

Toutefois, les essais nucléaires souterrains continuent encore aujourd'hui, entretenant la course aux armes nucléaires. L'Union soviétique a toujours été et reste favorable à une solution radicale, à savoir une interdiction immédiate et complète des essais nucléaires. Nous avons également pris des mesures unilatérales pour atteindre cet objectif. Notre moratoire sur les essais nucléaires a été en vigueur pendant plus de 18 mois. La délégation soviétique est autorisée aujourd'hui à déclarer un moratoire sur les essais nucléaires, sur une base de réciprocité avec les Etats-Unis, moratoire dont la durée serait illimitée ou limitée à une période convenue.

Tenant compte des positions des autres puissances nucléaires, et notamment des Etats-Unis, l'Union soviétique n'exclut pas la possibilité d'un arrêt graduel des essais nucléaires. Dans les négociations en cours entre l'Union soviétique et les

M. Petrovsky (URSS)

Etats-Unis, on examine un système amélioré de vérification permettant de ratifier les traités, connus sous le nom de traités sur le seuil, de 1974 et 1976. Une expérience de vérification conjointe a été menée récemment avec succès, ce qui a montré une coopération et une transparence sans précédent en ce qui concerne la vérification du respect des limitations des essais nucléaires et a confirmé la faisabilité d'une vérification efficace de l'interdiction de ces essais. Les négociateurs ont encore à terminer un nouveau protocole de vérification du traité sur les explosions nucléaires pacifiques, travail qui est presque fini, et un nouveau protocole de vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Les parties sont convenues d'oeuvrer en vue de soumettre le plus tôt possible ces documents à la ratification.

Aux étapes suivantes des négociations, on s'efforcera de résoudre le problème d'une autre puissance et des limitations numériques des essais d'armes nucléaires pour passer peu à peu à leur interdiction totale.

Nous estimons que nos négociations bilatérales sur les essais nucléaires font partie d'un processus international général. Le départ pris par les travaux de négociation à la Conférence du désarmement de Genève doit devenir une partie organique de ce processus, d'autant plus que les propositions faites par les participants, y compris l'Union soviétique, constituent une base pratique pour de tels travaux.

Pour aller vers un monde exempt d'armes nucléaires, empêcher la course aux armements de passer dans l'espace est une condition préalable indispensable. L'importance planétaire de la question exige un dialogue de fond et en profondeur à la Conférence du désarmement. Songeant aux intérêts de demain et non à ceux du moment, nous devons nous montrer énergiques et continuer de nous efforcer de définir et de consolider les domaines d'accord multilatéral et essayer de créer une atmosphère de transparence et de confiance mutuelle dans ce domaine.

M. Petrovsky (URSS)

Un espace pacifique n'est pas seulement un espace exempt d'armes nucléaires; c'est un espace ouvert à une large coopération internationale pouvant être exploité dans l'intérêt de l'humanité. Une solution globale dans ce domaine serait favorisée par la création d'une organisation spatiale mondiale, et, pour cela, il importe dès aujourd'hui de concentrer nos efforts sur des domaines prometteurs, sur des projets précis qui pourraient être réalisés grâce à des efforts conjugués et qui, plus tard, seraient coordonnés dans le cadre de la future organisation spatiale mondiale.

L'Union soviétique propose la création, sur la base du système radar de Krasnoyarsk, d'un centre de coopération internationale pour l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et son inclusion dans le système de l'Organisation spatiale mondiale. Nous déclarons aujourd'hui que nous sommes disposés à tenir des consultations avec les scientifiques intéressés de tous les pays que ce projet pourrait intéresser.

Voilà notre réponse concrète aux préoccupations de l'Occident concernant le système radar de Krasnoyarsk. Nos préoccupations relatives à la construction de systèmes radar américains au Groënland et au Royaume-Uni subsistent toutefois. De l'avis des spécialistes, la construction de ces systèmes représente une violation directe du Traité ABM. Nous attendons une réponse constructive à nos considérations.

Les armes chimiques constituent aujourd'hui le point central des questions de désarmement multilatéral. Il y a de très bonnes possibilités de conclure rapidement une convention universelle et vérifiable portant sur l'interdiction et l'élimination complètes des armes chimiques. La plupart des questions fondamentales ont été réglées ou sont sur le point de l'être. Bien entendu, nous savons que des questions complexes subsistent. Mais, à notre avis, leur complexité même constitue un défi ou un stimulant de plus pour nous inciter à redoubler d'efforts et à déployer plus d'énergie encore pour mener à bien cette affaire.

Devant la perspective d'une nouvelle prolifération des armes chimiques et de l'emploi de ces armes, il faut de toute urgence et de façon impérieuse fournir un dernier effort positif pour franchir la ligne d'arrivée dans les négociations sur l'interdiction effective et vérifiable des armes chimiques. L'Union soviétique condamne catégoriquement et sans équivoque l'emploi des armes chimiques et préconise le renforcement de l'autorité du Protocole de Genève de 1925, un des

M. Petrovsky (URSS)

accords multilatéraux de limitation des armements les plus anciens et, néanmoins, les plus valables. Partant de notre position de principe, nous avons déclaré notre attitude positive quant à la proposition de tenir une conférence des parties au Protocole de Genève de 1925, estimant que cette conférence permettra d'accélérer le parachèvement de la convention portant interdiction des armes chimiques. Nous tenons à dire que nous sommes également impressionnés par la proposition du Royaume-Uni prévoyant des mesures propres à entraver le recours aux armes chimiques et à renforcer le mécanisme existant d'enquête automatique par les Nations Unies dans les cas de recours à ces armes.

La conclusion d'une convention internationale portant interdiction des armes chimiques non seulement libérerait l'humanité de la menace chimique, mais serait également la preuve très convaincante de l'efficacité des efforts multilatéraux de désarmement.

Etant donné que les perspectives d'élimination des armes chimiques et de la base industrielle de leur fabrication se rapprochent, la question du développement de la coopération internationale en vue d'utiliser à des fins pacifiques les réalisations scientifiques et techniques revêt une importance prioritaire. De manière concrète, l'Union soviétique propose d'appliquer des programmes spéciaux de coopération internationale en matière de chimie fondamentale et appliquée et de techniques chimiques.

La nature internationale du processus de désarmement peut se manifester dans toute sa plénitude dans la réduction des armes et des forces classiques. L'Europe est le premier champ d'activités concrètes dans ce domaine. A la réunion du Comité consultatif politique tenue à Varsovie en juillet dernier, les Etats parties au Pacte de Varsovie ont présenté un programme très détaillé de négociations sur la réduction radicale des forces armées et des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural. La réalisation de ce programme permettrait de favoriser sur le continent une situation dans laquelle les deux parties ne maintiendraient que les forces et les systèmes indispensables à la défense mais insuffisants pour une attaque ou une offensive surprise. Outre la réduction des forces armées et des armements classiques, nous proposons la diminution appropriée des dépenses militaires.

Nous sommes convaincus qu'il existe aujourd'hui une base solide pour achever au plus tôt à Vienne l'élaboration du mandat des négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe et pour l'ouverture de ces négociations d'ici à la fin de l'année.

M. Petrovsky (URSS)

Un sujet important et distinct pour un dialogue productif est la proposition de créer un centre européen pour réduire les risques de guerre et prévenir une attaque surprise en faisant de ce centre un cadre de coopération entre l'OTAN et l'Organisation du Pacte de Varsovie. Fonctionnant sur une base continue, ce centre pourrait devenir un mécanisme utile et propre à accroître la fiabilité de la paix en Europe. Les pays d'autres régions pourront également trouver cette idée prometteuse, puisque le multilatéralisme est la clef qui permet aux efforts régionaux d'aboutir à des garanties de sécurité non militaires, à l'adoption par tous les Etats d'une stratégie défensive et au réajustement approprié des structures militaires pour qu'elles servent exclusivement la défense non offensive. Dans ce contexte, il devient plus urgent de mettre en oeuvre la proposition du Secrétaire général sur l'établissement d'un centre international pour la réduction du risque militaire. A notre avis, toutes les conditions existent pour passer aux aspects pratiques de la création de ce centre dans le cadre du Secrétariat des Nations Unies.

Il faut de toute urgence examiner de façon collective l'ensemble de ces questions. A cet égard, la proposition de l'Inde concernant l'examen multilatéral aux Nations Unies ou à la Conférence du désarmement des doctrines militaires est intéressante.

En favorisant l'idée qu'il est possible d'assurer la sécurité grâce à une capacité militaire raisonnablement appropriée, on pourrait commencer à étendre progressivement l'élan acquis en Europe, en ce qui concerne le processus de réduction des armes classiques, à d'autres régions du monde. Pour concrétiser cette idée, on pourrait prendre des mesures pratiques sur une base multilatérale en tenant compte des conditions propres à chaque région et conformément à l'évolution du processus général de réductions radicales des armements classiques et des forces armées.

Les efforts régionaux et mondiaux en matière de désarmement classique sont axés sur le problème crucial et complexe de la limitation des ventes et des fournitures d'armes classiques et de la prévention de la prolifération des types et des systèmes les plus destructeurs de ces armes. La solution de ce problème est étroitement liée au règlement pacifique des différends. En prenant des mesures communes pour endiguer les courants d'armes, la communauté internationale contribuerait à mettre fin aux effusions de sang et aux destructions dans les zones de conflit.

M. Petrovsky (URSS)

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a clairement fait la preuve de la prise de conscience croissante par la communauté internationale de l'importance de ce problème. A notre avis, la communauté internationale est déjà parvenue à une certaine entente; il convient seulement de la renforcer et de la traduire en accords concrets.

L'une des premières mesures dans ce domaine pourrait être la création aux Nations Unies d'un registre des fournitures et des ventes d'armes. L'Union soviétique est disposée à prendre part à l'élaboration des paramètres de ce mécanisme. Une autre possibilité, qu'a proposée l'Italie, consisterait à mettre au point un code de conduite des fournisseurs et des acheteurs d'armes. Les Etats devraient aussi unir leurs efforts pour lutter énergiquement contre les fournitures illégales d'armes sur le marché noir, phénomène extrêmement dangereux.

La limitation de la prolifération de la technique des missiles nucléaires est un autre problème. A notre avis, un accord multilatéral portant sur la question pourrait être élaboré dans le cadre des Nations Unies. Cependant, tout en veillant à bloquer les voies de la prolifération de la technique des missiles militaires, nous devrions être attentifs à ne pas empêcher l'accession d'un grand nombre d'Etats aux acquis du progrès scientifique et technique. Ceci requiert un sens de la mesure très précis. Nous devons naviguer entre Charybde et Scylla. D'une part, les accords appropriés ne devraient comporter aucune lacune qui permettrait de les tourner, et d'autre part, nous ne devons pas non plus faire obstacle à l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique ni à la coopération scientifique et technique.

Les préceptes moraux sont universels. La communauté internationale s'est prononcée d'une seule voix pour condamner le recours aux moyens les plus barbares de guerre classique en signant, en 1981, la Convention sur l'interdiction et la limitation de l'emploi "d'armes inhumaines". Il conviendrait de renforcer le caractère obligatoire de cette interdiction en faisant appel aux bons offices du Secrétaire général afin d'enquêter sur les violations éventuelles de la Convention. L'on procéderait par analogie avec les mécanismes appliqués aux enquêtes sur les cas d'emploi d'armes chimiques ou bactériologiques.

Le champ d'application de ce concept pourrait être étendu aussi à l'interdiction de l'utilisation sur le champ de bataille d'armes à laser pour aveugler les troupes. Une autre possibilité serait - s'il y a une opinion favorable dans ce sens - de préparer un accord séparé sur la question.

M. Petrovsky (URSS)

En cherchant à développer le concept d'un processus de désarmement global aux Nations Unies, nous revenons sans cesse aux prémisses fondamentaux sous-jacents : le désarmement ne devrait pas avoir pour effet d'assurer la sécurité pour soi et la sécurité pour les autres; il s'agit plutôt, tout en assurant une meilleure sécurité pour soi, d'assurer aux autres une sécurité accrue. Voilà pourquoi il convient de tenir compte des préoccupations de nos partenaires et d'instaurer la confiance simultanément dans tous les domaines. Il conviendrait notamment de créer des zones réservées protégées de la course aux armements et de dissiper la méfiance.

Les commencements du désarmement nucléaire donnent un relief très aigu aux problèmes de désarmement classique et des forces armées, notamment des armements navals. Il est bien évident qu'une sécurité fiable des Etats ne saurait être garantie par une attitude sélective à l'égard des différentes composantes qui déterminent le rapport des forces de part et d'autre. La composante navale de la puissance militaire des Etats ne devrait pas être détachée du tronc commun de l'action en faveur du désarmement, car il y aurait alors une lacune inexplicable dans le processus multilatéral en cours de garantie de la sécurité par le désarmement.

Une première étape logique consisterait à prendre des mesures d'instauration de la confiance dans le domaine naval. Les idées de l'Union soviétique, de la République populaire de Bulgarie et de la République démocratique allemande sur la question figurent dans le document de travail qui avait été présenté à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Aujourd'hui, nous devons faire un nouveau pas en vue de favoriser la mise en oeuvre de ces idées. Aussi, nous communiquons officiellement aux Nations Unies et à la Première Commission des données sur la marine de guerre soviétique au 1er juillet 1988. Voici ces données :

Navires porte-avions	4
Sous-marins	376
Croiseurs, destroyers, frégates de missiles	96
Frégates d'escorte et petits navires sous-marins	174
Petites embarcations et dragueurs de mines	613
Navires et embarcations de débarquement	107
Nombre total de bâtiments de guerre	1 380
Avions et hélicoptères de combat	1 142
Fusilliers marins	12 600

M. Petrovsky (URSS)

Ceci nous paraît être une mesure importante d'instauration de la confiance et une condition préalable à la mise en train de négociations sérieuses sur la question des armements navals. Nous nous solidarisons totalement à cet égard avec les arguments très convaincants présentés à l'appui de cette idée par le représentant de la Suède. Nous sommes tout disposés à entendre avec attention toute contreproposition sur les moyens de renforcer la confiance dans les mers, de garantir la sécurité des communications maritimes et la liberté de la navigation. L'essentiel est de procéder à des échanges d'informations, de mettre en regard les préoccupations des parties et de mettre progressivement en oeuvre le processus des négociations. C'est dans ce but que nous proposons - je voudrais le souligner - une rencontre multilatérale immédiate aux Nations Unies avec la participation d'experts militaires des grandes puissances et d'autres Etats intéressés.

L'Assemblée générale pourrait également se prononcer sur une question aussi grave, liée à la confiance et à la sécurité des Etats, en lançant un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles notifient la présence ou l'absence d'armes nucléaires sur leurs bâtiments de guerre mouillant dans des ports étrangers. Cela, nous sommes prêts à le faire sur une base de réciprocité.

Il convient de mentionner tout particulièrement les questions de confiance, de vérification, de glasnost et d'ouverture dans le domaine militaire. Mais, aujourd'hui, je pense qu'il est clair pour chacun qu'en l'absence de ces éléments, un désarmement véritable et une sécurité renforcée pour les nations sont tout simplement impossibles. L'esprit d'ouverture et des vérifications encouragent la confiance qui, à son tour, est le catalyseur d'un nouveau progrès en matière de désarmement.

Nous sommes d'accord avec l'idée que la transparence des données sur le potentiel militaire au niveau international et leur discussion publique au plan national doivent être considérées comme l'une des conditions importantes pour prévenir la spirale de la course aux armements et pour libérer des ressources intellectuelles et matérielles existantes aux fins du développement économique et social.

Le Traité entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et à plus courte portée constitue une percée sans précédent en matière de vérification et de transparence. Il prévoit, sur une base de réciprocité, la disparition du secret

M. Petrovsky (URSS)

relatif aux informations militaires les plus sensibles. Tout récemment encore, les penseurs les plus originaux eux-mêmes n'auraient pu imaginer que les visites d'inspecteurs américains et soviétiques dans les installations militaires les plus secrètes de l'autre partie deviendraient, comme cela est le cas, des visites banales et de routine. Par conséquent, l'élimination du secret est aujourd'hui devenue un facteur de sécurité.

M. Petrovsky (URSS)

Ce qu'il importe absolument de faire à présent, c'est profiter de cette percée pour réaliser des efforts multilatéraux. Nous pourrions alors parler d'établir des normes véritablement internationales de confiance et de transparence, étayées par la vaste ramification de l'infrastructure de contrôle. A notre avis, il est important d'instituer un système international de vérification pour que tous les Etats, de façon égale, non seulement soient sûrs que leurs intérêts vitaux seront respectés par l'application du Traité mais puissent directement participer eux-mêmes à la vérification de ce respect. C'est précisément pourquoi nous avons proposé la création, sous les auspices des Nations Unies, d'une agence internationale de surveillance et de vérification, et nous invitons tous les Etats à réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de mettre en pratique cette idée de vérification internationale. De toute évidence, la solution de cette grande tâche devrait, de préférence, être abordée de manière graduelle, en étudiant avec soin toutes les propositions et considérations présentées. L'Union soviétique, pour sa part, est toute prête à participer à un examen de ce genre et à appuyer les idées constructives qui seront avancées. C'est ainsi que nous appuyons - je répète, "nous appuyons" - l'idée française d'une approche par étapes en ce qui concerne la création d'une agence internationale de satellites de surveillance.

L'instauration d'une atmosphère de confiance fondée à la fois sur la transparence et une vérification générale et efficace peut également créer les meilleures conditions pour résoudre, sur une base multilatérale, une autre tâche complexe - celle consistant à limiter l'utilisation des réalisations de la science et de la technique à des fins militaires. Les efforts concertés de tous les Etats dans le domaine de la science et de la technique et les échanges dans ce domaine qui visent également la limitation de la course aux armements non seulement permettraient de procéder à un contrôle du développement des techniques militaires mais favoriseraient une large coopération scientifique internationale.

L'intérêt croissant que la communauté internationale porte à ces questions se trouve reflété dans les diverses propositions très constructives présentées récemment. A ce propos, la proposition présentée par l'Inde et certains autres pays de créer, sous les auspices du Secrétaire général, un groupe chargé de l'évaluation et des prévisions dans le domaine des techniques nouvelles nous semble très réaliste. Ce groupe aurait pour tâche de définir et de surveiller les acquis de la recherche et du développement susceptibles de se prêter à des applications militaires et d'en évaluer les conséquences possibles du point de vue de la sécurité internationale. Si ce groupe est créé aux Nations Unies, nous serions

M. Petrovsky (URSS)

disposés à en appuyer les activités. Qui plus est, agissant sur une base de réciprocité avec les autres pays industrialisés, l'Union soviétique créerait un groupe semblable au niveau national et présenterait tous les ans les rapports du groupe au Secrétaire général des Nations Unies. Loin d'entraver le progrès scientifique et technique, de telles mesures le favoriseraient au contraire. La confiance et la transparence permettraient d'établir une coopération démocratique et pacifique dans les secteurs de pointe de la science et de la technique, et l'intelligence créatrice de l'homme ferait la preuve de sa supériorité de manière concrète sur l'inertie de la course aux armements.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a eu lieu l'année dernière, a permis d'entamer un dialogue large et créateur à propos de ce problème capital du monde d'aujourd'hui. A notre avis, il est indispensable d'appliquer pleinement le programme d'action adopté à cette conférence et d'agir concrètement, de sorte que l'inversion de la course aux armements devienne un facteur de progrès social, ce qui permettrait de venir à bout du retard des pays. Pour cela, les pays pourraient, par exemple, préparer des plans nationaux et locaux de conversion de l'industrie militaire pour l'affecter à des fins civiles. L'Union soviétique serait prête à participer au Fonds international du désarmement pour le développement et de transmettre ainsi aux pays en développement une partie des ressources libérées grâce aux mesures de désarmement.

Un moyen direct de réacheminer les ressources aux fins d'utilisations pacifiques consisterait à geler et à réduire les budgets militaires des Etats et d'entamer en même temps des négociations appropriées. L'Union soviétique examine actuellement les mesures de transparence qu'il conviendrait absolument de prendre dans ce domaine et passera dans les délais indiqués à l'utilisation de l'instrument de publication internationale normalisée des dépenses militaires institué par les Nations Unies. Bien entendu, il conviendra de mettre au point des méthodes permettant de faire une comparaison symétrique des dépenses militaires. Nous serions prêts à participer dès maintenant à ce travail dans le cadre des Nations Unies.

La communauté internationale se trouve donc appelée à résoudre dans la pratique bon nombre de questions qui exigent d'être traitées de façon approfondie et minutieuse. A cet égard, il convient d'urgence de faire appel au potentiel intellectuel commun, afin d'instiller dans la politique mondiale toutes les idées et toutes les considérations possibles.

M. Petrovsky (URSS)

Les recherches entreprises par les Nations Unies dans le domaine du désarmement pourraient s'avérer extrêmement utiles s'agissant de la définition des sujets, des tâches et des paramètres des futures négociations et de l'élaboration de solutions concertées aux problèmes complexes qui risquent de se présenter au cours des négociations actuelles. Il importe de porter davantage l'accent sur leurs effets pratiques et d'établir un lien plus étroit entre les sujets à l'examen et les négociations concrètes.

Pour examiner les directions prometteuses du désarmement et améliorer les échanges d'informations concernant le développement de la pensée scientifique nationale dans le domaine du désarmement, il conviendrait de faire appel aux vastes possibilités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). A notre avis, les activités scientifiques de l'UNIDIR et les travaux de recherche des Nations Unies constituent un facteur important du point de vue de l'internationalisation des efforts de désarmement.

Il est certain que les Nations Unies ont un rôle central à jouer quand il s'agit de faire en sorte que toutes les mesures prises aux échelons unilatéral, bilatéral, régional et multilatéral convergent en un mouvement concerté des Etats des nations vers un monde sûr et sans violence. La renaissance à laquelle nous assistons à l'Organisation, qui se manifeste essentiellement par le recours efficace à ses fonctions de maintien de la paix dans le règlement des conflits régionaux, doit nécessairement se répercuter sur le désarmement. Ce qui, à son tour soulève la question pratique du perfectionnement du style et des méthodes d'opération de l'Organisation dans cette direction maîtresse.

Il est impératif de faire des efforts actifs pour favoriser, aux Nations Unies, un processus selon lequel les Etats passeraient d'une position d'affrontement à la recherche d'approches concertées et de solutions fondées sur l'équilibre des intérêts de ces Etats. A notre avis, nous devons nous efforcer de nous débarrasser de la pratique de "deux poids deux mesures" en usage aux Nations Unies, des déclarations creuses, de l'inertie de l'affrontement et remplacer les échanges de récriminations et de vaine polémique par un examen sérieux des problèmes. Il conviendrait à notre avis d'élaborer de concert une nouvelle approche de l'évaluation des activités des Nations Unies. Pour cela, les critères à prendre en considération ne seraient pas des données quantitatives, tel que le nombre de résolutions, mais un critère de qualité.

M. Petrovsky (URSS)

Il s'agirait de savoir dans quelle mesure on a su identifier les questions qui exigent une concertation multilatérale, entreprendre un dialogue à leur sujet, et présenter des décisions sur la base desquelles les Etats sont disposés à entreprendre une action collective. Voilà pourquoi l'une des méthodes les plus efficaces pour assurer l'équilibre des intérêts des Etats est d'élaborer et d'adopter des décisions à l'Assemblée générale, sur la base d'un consensus universel.

Il nous semble que ces considérations, qui sont partagées par toutes les délégations, devraient être incorporées d'emblée et complètement dans les travaux de la Première Commission, qui est présidée par l'un de nos diplomates les plus expérimentés, un spécialiste dans le domaine multilatéral, M. Roche. Le prestige et l'autorité des recommandations adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions de désarmement seraient très sensiblement rehaussés si l'on réduisait progressivement le nombre excessif des résolutions, dont bon nombre sont répétées d'année en année, sans donner de résultats pratiques sensibles.

Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies donnent en quelque sorte la mesure de la volonté politique des Etats et sont un vecteur dans le système des coordonnées de la sécurité globale. Bien entendu, l'efficacité de ces décisions constitue l'un des problèmes clefs.

Il est indispensable également de faire en sorte que le consensus réalisé ne se manifeste pas seulement au moment où les résolutions sont élaborées mais également à l'étape de leur mise à exécution, et qu'il traduise véritablement la volonté des Etats d'appliquer des mesures de désarmement. Nous estimons que la question de l'exécution par les Etats des décisions prises par l'Assemblée générale doit faire l'objet d'un examen multilatéral minutieux.

A l'ère nucléaire et spatiale, alors que des erreurs en politique mondiale peuvent avoir des conséquences catastrophiques, il est extrêmement important que l'opinion publique soit représentée et fasse sentir son influence dans ce domaine. C'est en quelque sorte un signe de notre époque, qui est de plus en plus marquée par l'engagement réel des nations dans les affaires internationales.

Nous en avons eu un récemment un éclatant témoignage. Parallèlement à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, s'est déroulée en fait une assemblée d'un genre

M. Petrovsky (URSS)

différent, un rassemblement de forces et de mouvements publics, qui ont permis de dégager un grand nombre d'idées et de suggestions constructives dont les gouvernements pourraient très bien faire leur profit.

La participation de vastes secteurs de la communauté à la solution des défis mondiaux, notamment en matière de désarmement, apporte une contribution substantielle au processus d'internationalisation et en garantit le caractère irréversible. Une interaction étroite entre les Nations Unies et la communauté internationale constitue pour nous un impératif de notre temps et la condition préalable d'une démocratisation et d'un multilatéralisme authentiques.

Les parlementaires sont les représentants directs des peuples élus par un processus démocratique. Ils doivent être à même de défendre de manière éclairée les intérêts populaires qui leur ont été confiés, sur la base d'informations détaillées et en toute connaissance de ce qui se passe aux Nations Unies et de la manière dont cela se passe, pour assurer la sécurité internationale. A notre avis, il serait judicieux que, chaque année, après la session ordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adresse aux organes législatifs des Etats Membres des Nations Unies un dossier complet des résolutions portant sur les questions de désarmement, les priant d'en communiquer le contenu aux membres de leurs parlements.

La Campagne mondiale pour le désarmement constitue un important maillon entre les Nations Unies et la communauté internationale. L'Union soviétique a plus d'une fois manifesté dans la pratique le soutien qu'elle apporte à l'idée d'une Campagne mondiale pour le désarmement entreprise par les Nations Unies, afin d'informer l'opinion publique et de la mobiliser en faveur d'une réduction des arsenaux militaires. Aujourd'hui, nous proposons l'organisation de deux nouvelles manifestations dans le cadre de la Campagne : un séminaire international sur la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, qui se réunira à Moscou en 1989; et une conférence internationale sur les conséquences du désarmement sur l'emploi et la conversion, qui aura lieu en 1990.

En développant le multilatéralisme à tous les niveaux et dans tous les domaines, en établissant les principes de la démocratie et de la transparence dans les relations internationales, en faisant appel à l'opinion publique dans le processus d'élaboration d'approches mutuellement acceptables à l'égard du problème de la sécurité, les Etats Membres des Nations Unies permettront à la multitude

M. Petrovsky (URSS)

d'acteurs de jouer leur rôle sur la scène de l'histoire contemporaine, de favoriser l'internationalisation et d'établir des relations internationales dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire des relations entre les Etats et les peuples.

M. YAMADA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui alors que la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement est encore très présente dans nos esprits. Cette session s'est réunie du 31 mai au 25 juin de cette année en tenant compte des aspirations des peuples du monde à la paix durable. Au cours du débat général de la session extraordinaire, des représentants de haut niveau de divers gouvernements ont exposé leurs positions fondamentales sur la paix et le désarmement. Au nom du Japon, le Premier Ministre, M. Takeshita, a exprimé ses idées sur les principales questions actuelles liées à la limitation des armes et au désarmement et a déclaré que le Japon était prêt à promouvoir activement "la coopération pour réaliser la paix".

La session extraordinaire n'a pas été couronnée, comme nous l'espérions, par l'adoption par consensus d'un document final, et ma délégation partage avec d'autres son sentiment de regret à cet égard. Toutefois, on ne saurait dire que la session extraordinaire a été un échec parce que, faute de consensus, elle n'a pas pu adopter de document final. Il ne faut pas sous-estimer le processus très utile par lequel de nombreux représentants ont continué, jusqu'au dernier moment, de rechercher de façon intensive des terrains d'entente et ont adopté des orientations similaires dans leurs futurs efforts en matière de désarmement. Dans le processus de rédaction, notamment dans les documents présentés par l'Ambassadeur du Pakistan, M. Mansur Ahmad, en sa qualité de président du Comité plénier, le tout dernier jour de la session extraordinaire, et dans les discussions basées sur ce document qui ont suivi, nous avons pu discerner d'importants éléments de convergences sur un certain nombre de questions de désarmement. Ce fait, en soi, pourrait constituer une contribution importante au processus de désarmement que nous poursuivons. En cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale, il nous incombe de continuer de renforcer systématiquement le consensus sur la base des éléments convergents qui se dessinent.

La limitation des armements et le désarmement sont des tâches prioritaires nécessitant les efforts concertés de tous les Etats Membres des Nations Unies. Et pourtant, la réalité est telle que les relations Est-Ouest, notamment les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ou le progrès des négociations sur la

M. Yamada (Japon)

limitation des armements qui se déroulent entre les deux superpuissances, ont des conséquences importantes sur les tendances vers la paix et le désarmement. Des progrès remarquables ont été réalisés dans ce domaine. Moins d'un an après l'accord de principe intervenu en septembre dernier de conclure un traité sur l'élimination globale de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont ratifié et mis en oeuvre le Traité en vertu duquel les deux parties procèdent actuellement à l'élimination de ces armes. Ce qui est plus encourageant encore, c'est que depuis la réunion au sommet de novembre 1985 entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, des visites ont été échangées dans les capitales respectives et il semble que la pratique régulière d'un dialogue se soit fermement ancrée entre les deux dirigeants. Nous accordons une grande valeur à ce fait. C'est une évolution qui non seulement aidera à stabiliser davantage les relations Est-Ouest, mais qui favorisera également le règlement pacifique des différends sur une échelle mondiale.

M. Yamada (Japon)

L'élimination totale des forces nucléaires intermédiaires représente l'élimination d'une petite partie seulement des grands arsenaux nucléaires américains et soviétiques, et nous espérons très fermement que cette mesure réelle et concrète de réduction des armements donnera l'élan nécessaire pour que les Etats-Unis et l'Union soviétique fassent, dès que possible, de la réduction substantielle de leurs armes nucléaires stratégiques une réalité. Nous espérons également que les deux pays pourront parvenir à un accord sur la voie à suivre à l'avenir dans le domaine de la défense et de l'espace, qui a une influence importante sur la stabilité stratégique du monde.

Il est également urgent pour nous d'encourager le processus de désarmement multilatéral parallèlement et conjointement avec les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les progrès dans les négociations américano-soviétiques et l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en général peuvent servir de catalyseur pour ouvrir de nouvelles voies aux négociations multilatérales. Pour que le contrôle des armements et le désarmement contribuent véritablement à la paix et à la sécurité mondiales, il faut que tous les Etats dotés d'armes nucléaires, et pas seulement les deux superpuissances, et tous les autres Etats du monde s'emploient par le biais d'efforts bilatéraux, régionaux et multilatéraux - par exemple par le biais de la Conférence du désarmement et des Nations Unies - à réduire leurs niveaux d'armes de manière constante et progressive. Il est évident que les progrès réalisés dans le processus bilatéral américano-soviétique n'assurent pas automatiquement un progrès dans le processus multilatéral. L'imagination créatrice est nécessaire pour traduire par des négociations multilatérales de désarmement l'amélioration du climat international résultant des progrès réalisés sur le plan bilatéral. La troisième session a été un moyen important d'explorer ces possibilités.

Ceci étant, je voudrais souligner le point de vue du Japon sur les principaux problèmes du désarmement dont il faut discuter dans les instances multilatérales en se fondant sur la précieuse expérience que nous avons acquise au cours de la troisième session extraordinaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une base très importante pour poursuivre parallèlement la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La quatrième Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qui aura lieu en 1990, peut

M. Yamada (Japon)

constituer un tournant important pour la cinquième Conférence d'examen, qui déterminera l'avenir de ce traité d'importance vitale. Les travaux du Comité préparatoire de la quatrième Conférence d'examen, qui commencera les siens l'année prochaine, seront donc un processus qui aura à long terme des conséquences de grande portée pour la paix et la sécurité mondiales. Dans ce processus, nous devons examiner les questions étroitement liées de la non-prolifération des armes nucléaires, les négociations à poursuivre en toute bonne foi par les Etats dotés d'armes nucléaires en vue du désarmement nucléaire conformément à l'article VI et la détermination, réaffirmée dans le préambule, de chercher à éliminer à tout jamais tous les essais d'armes nucléaires et de poursuivre les négociations à cette fin. Pour sa part, le Japon continue d'espérer sincèrement que d'autres efforts de désarmement seront faits par les Etats dotés d'armes nucléaires, tout en maintenant une capacité de dissuasion et en tenant compte de l'équilibre global entre tous les systèmes d'armes. Nous ne ménageons aucun effort pour renforcer le régime du Traité de non-prolifération et pour réaliser des progrès continus vers l'interdiction complète des essais nucléaires, qui est une grande priorité du désarmement multilatéral.

On sait que le Japon a toujours attaché une grande importance à la réalisation rapide d'une interdiction complète des essais nucléaires. Un quart de siècle s'est écoulé depuis la signature en 1963 du Traité sur l'interdiction partielle des essais par les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Nous ne pouvons que regretter qu'un certain nombre d'essais nucléaires souterrains aient eu lieu chaque année au cours de cette période. En même temps, une lueur d'espoir subsiste en direction de l'interdiction complète des essais nucléaires, y compris de l'interdiction des essais souterrains. Depuis qu'ils ont convenu en septembre dernier d'ouvrir des négociations progressives, à grande échelle, sur les essais nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont mené des négociations intensives en vue de la ratification rapide du Traité sur le seuil de 1974 et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques de 1976. A la suite de la signature par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique à la réunion au sommet qui s'est tenue à Moscou du 29 mai au 2 juin 1988, de l'Accord sur la conduite d'une expérience de vérification commune, l'expérience a déjà commencé et a été couronnée de succès. Le Japon se félicite de ces événements, qui semblent nous mener sur une

M. Yamada (Japon)

voie irréversible et espère fermement que la ratification des deux traités deviendra sous peu une réalité, afin que les deux pays puissent passer rapidement à la deuxième phase : aux négociations portant sur d'autres limitations intermédiaires des essais nucléaires.

Nous avons été encouragés par le consensus qui s'est dégagé à la troisième session extraordinaire pour reconnaître qu'il fallait se concentrer sur le besoin pour la Conférence du désarmement d'intensifier son examen de l'interdiction complète des essais nucléaires et d'inviter en même temps les Etats-Unis et l'Union soviétique à tenir compte dans leurs négociations des vues des Etats Membres des Nations Unies et de la haute priorité qu'ils attachent à la cessation des essais nucléaires dans le cadre d'un processus de désarmement efficace. C'est là un signe prometteur susceptible de nous aider à créer un lien organique entre le processus bilatéral et le processus multilatéral et à nous permettre d'aller plus avant dans ces deux directions.

Notre tâche immédiate est de commencer, dès que possible, les travaux de fond à la Conférence du désarmement sur le point 1 de son ordre du jour : interdiction des essais nucléaires. En oeuvrant à cette fin, nous pouvons tenir compte des progrès réalisés dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les essais nucléaires et utiliser les résultats de ces négociations le cas échéant. En ce qui concerne le débat attendu de longue date sur le mandat d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, on semble en être arrivé à un point où une solution peut être trouvée si les pays intéressés font preuve d'une plus grande souplesse. J'exprime le ferme espoir que les délibérations de cette session de la Première Commission donneront l'élan nécessaire à la création d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires au cours de la session de l'an prochain de la Conférence du désarmement, et je lance un appel à cet effet.

Certains pays ont demandé à la Conférence d'adopter un amendement pour faire du Traité d'interdiction partielle des essais un traité d'interdiction complète des essais. Je comprends la déception ressentie par certains devant le manque de progrès sur un traité d'interdiction complète des essais dans de nombreuses instances, depuis de nombreuses années, et pourquoi cette déception a mené certains à recourir à cette procédure d'amendement. Cependant, le Japon est fermement convaincu que la Conférence du désarmement constitue le meilleur moyen de parvenir

M. Yamada (Japon)

à notre objectif commun d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, et ne peut qu'avoir de sérieuses réserves sur un processus susceptible d'entraver ou de faire dévier les travaux de la Conférence du désarmement sur cette question.

A la troisième session extraordinaire, le Premier Ministre Takeshita a annoncé le plan relatif à la convocation d'une conférence des Nations Unies au Japon sur la vérification internationale des essais nucléaires, et des discussions sont actuellement en cours avec les Nations Unies et d'autres instances en vue de tenir cette conférence des Nations Unies au début du printemps prochain. J'espère très sincèrement qu'une telle initiative donnera un élan positif aux travaux de la Conférence du désarmement.

M. Yamada (Japon)

Une interdiction globale des armes chimiques est également une question d'importance vitale qui se pose au monde d'aujourd'hui. Le 28 septembre, dans la déclaration de l'Ambassadeur Kagami à la 9^e séance plénière de l'Assemblée générale, le Japon a salué l'initiative des Etats-Unis annoncée par le Président Reagan et concernant la tenue d'une conférence pour renforcer l'efficacité du Protocole de Genève de 1925. Les armes chimiques sont relativement faciles à fabriquer et à acquérir. Il y a eu un certain nombre de rapports sur l'utilisation de ces armes en violation du Protocole de Genève, et le danger de leur prolifération semble augmenter. Mon pays estime que la proposition des Etats-Unis est des plus opportunes et des plus pertinentes dans ces circonstances. Le Japon espère sincèrement que cette conférence internationale lancera un puissant appel politique au monde pour qu'il appuie l'interdiction complète de l'utilisation des armes chimiques, et qu'elle donnera un élan aux négociations relatives à une convention sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement pour que cette convention soit conclue le plus rapidement possible.

Comme nous avons pu le voir dans les cas d'utilisation des armes chimiques dans le conflit Iran-Iraq, ces armes tuent aveuglément et blessent non seulement les combattants, mais aussi les civils, y compris les enfants. Le Japon croit fermement que tous les Etats devraient s'abstenir d'utiliser ces armes odieuses, qu'ils soient ou non parties aux accords internationaux pertinents. Le seul moyen d'interdire complètement l'utilisation de ces armes est, en fin de compte, de conclure une convention globale, universelle et réellement vérifiable sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage, de l'acquisition, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction et de faire en sorte que le plus grand nombre de pays possible, y compris ceux qui possèdent des armes chimiques, deviennent parties à la convention. Au cours des années récentes, les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques ont progressé considérablement à la Conférence du désarmement. Cette année, il y a eu de nouveaux progrès, comme la présentation de données relatives à la convention et les travaux préparatoires pour des inspections expérimentales, qui contribueront à la promotion de ces négociations. Même si ces inspections expérimentales nationales doivent être effectuées volontairement, mon pays espère qu'un grand nombre de pays procéderont respectivement à ces inspections expérimentales, ce qui nous donnera une meilleure idée de la façon dont la convention pourrait fonctionner dans la pratique.

M. Yamada (Japon)

Puisque les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques impliquent une série de questions techniques complexes, nous avons encore beaucoup de détails à régler avant de mettre la dernière main à un projet de texte. Ma délégation, toutefois, a l'intention de poursuivre ses efforts constants, avec les autres pays qui participent aux négociations, pour parvenir dès que possible à la conclusion de cette convention.

Pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les efforts se poursuivent, parallèlement aux négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, dans les instances multilatérales telles que les Nations Unies et la Conférence du désarmement.

Dans le domaine du désarmement, toutefois, on n'a pas encore une idée très claire de la façon dont les deux "superpuissances spatiales", les Etats-Unis et l'Union soviétique, pourront assurer une stabilité future en ce qui concerne la limitation des armes dans l'espace extra-atmosphérique. Cela nous a empêché de nous lancer dans les négociations sur la question dans les instances multilatérales. Toutefois, une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique affecterait directement la sécurité non seulement des deux puissances mais de tous les pays du monde. Nous devrions intensifier nos efforts pour comprendre les réalités de l'utilisation de l'espace dans différents domaines, pour évaluer objectivement les dangers à la paix et à la sécurité internationales que pourraient constituer les différentes activités entreprises et pour envisager des mesures qui soient mutuellement acceptables, efficaces et réalisables sur une base multilatérale. J'espère que ces efforts, alliés aux progrès concrets réalisés dans les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ouvriront la voie qui nous permettra d'aborder ce problème important.

Les Nations Unies ont récemment joué un rôle très actif dans les efforts internationaux tentés pour résoudre divers problèmes dans différentes régions du monde. Les pays et les peuples du monde rendent maintenant un hommage aux Nations Unies et placent tous leurs espoirs dans l'Organisation. L'annonce récente de l'attribution du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU témoigne éloquemment de tout cela. Il est difficile de s'attendre à des résultats aussi remarquables du jour au lendemain dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement, là où les intérêts de sécurité délicats des pays respectifs sont étroitement liés. Il est toutefois possible de renforcer les efforts constants chaque fois que cela est possible sur la base d'une compréhension mutuelle grâce à des discussions sérieuses et complètes.

M. Yamada (Japon)

L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation internationale universelle où les pays du monde entier peuvent se réunir, indépendamment de leurs différences de moeurs, de langues et d'idéologies. Mon pays pense que cette organisation irremplaçable permettra à ses Etats Membres de mener à bien des discussions plus poussées sur la paix et le désarmement et contribuera ainsi de beaucoup au maintien de la paix et de la sécurité internationales, noble objectif de l'humanité. En conclusion, je voudrais assurer l'Assemblée que le Japon n'épargnera aucun effort pour appuyer les Nations Unies dans ce noble effort.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise par la Commission et figurant dans son programme de travail et dans son calendrier, la liste des orateurs qui désirent participer au débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement sera close aujourd'hui à 18 heures.

La séance est levée à 13 h 10.